Syndicat des Apiculteurs des LANDES
« L'Abeille Landaise »

GDSA des Landes

Numéro 13
Février 2014

BUTI-LANDES

Assemblées Générales 2014

Elles se dérouleront le samedi 1er mars dans la Salle des Fêtes de Saint Avit
(sur la D932, à 10km de Mont de Marsan).
9h30 – 11h : Assemblée Générale du GDSA
11h – 12h30 : Assemblée Générale de l'Abeille Landaise
A 13h : repas servi sur place par le traiteur Andine de Losse
avec, au menu : hydromel offert par les Ets Lerouge, velouté de haricots blancs au jarret de cerf, terrine landaise (50% foie gras), filet de lieu noir luzienne et riz safrané, pièce de boeuf rôtie et pommes landaises, salade, fromage, tarte aux pommes, vin blanc et rouge, café, pour le prix de 26€.

ATTENTION ! POUR LE REPAS, INSCRIPTION POUR LE LUNDI 24 FÉVRIER AU PLUS TARD.

Après le repas, à partir de 15h :
- présentation des bienfaits des produits de la ruche en cosmétique par Maryline Reuschlé responsable de l'écolaboratoire Art&cos, agréé Ecocert Greenlife, situé à Amou ;
- présentation de l'utilisation des informations du site météo InfoClimat pour des prévisions météorologiques locales fiables par Cl. Léger.

SOMMAIRE :

Editorial Pages 2-4

Comptes-rendus et Echos

Groupement de défense sanitaire Apicole des Landes Page 5
L'Abeille Landaise en quelques chiffres pour 2013 Page 6
Relevés Météorologiques, météo en temps réel et autres données Page 6
Rucher Ecole Page 7
La Fédération des Apiculteurs de la Région Aquitaine Page 8
Procédure à suivre dans le cas d'une présomption d'empoisonnement ou d'intoxication violente Page 9
Ukraine, le pays où L'Abeille est reine Page 10
La loque européenne Pages 10-14
Paralysie chronique : résumé Page 15
Infatigable abeille noire Pages 16-17
Les obligations de l'apiculteur Pages 18-19

Petites annonces page 20

Rédaction :

J. P. Boueilh, P. Cabé ; P. Caussat ; J.M. Dufau, Cl. Léger et L. Navailles.

L'article « Infatigable abeille noire » d'Hubert Guerriat est publié avec l'aimable autorisation de son auteur et celle du Directeur de la revue du CARI, Abeilles et Cie.
Les articles « La loque européenne » de Dorothée Ordonneau et Jean-Marie Barbançon et « Paralysie chronique : résumé » de Jean-Marie Barbançon, proviennent de la revue La Santé de l'Abeille (n°253 et 255) et sont publiés avec l'aimable autorisation de leurs auteurs et celle du Directeur de la Publication, Yves LAYEC.
Nous les en remercions sincèrement.

Merci :

Ce bulletin contient 4 encarts publicitaires : Ets Apiculture LEROUGE, Ets Ruches de la Montagne Noire (succ. F. TERRAL), Ets Api Distribution, et Ets MICHAUD. Les 3 premiers seront présents à nos AG à Saint Avit. Nous tenons à remercier ces parternaires pour le soutien qu'ils apportent à notre travail.

Réalisation :

Conception et Impression COPYTEL Mont de Marsan
Butilandes N° 13 édité en 300 exemplaires.
Impression sur papier recyclé.

ATTENTION !!!

Vous trouverez à l'intérieur de ce bulletin les convocations aux Assemblées Générales de l'Abeille Landaise et du GDSA, le bulletin d'inscription au repas, et le formulaire Cerfa 13995*01 pour la déclaration de détention et d'emplacement de vos ruchers auprès du GDS de la Chambre d'Agriculture.

ÉDITORIAL

Que d'eau, que d'eau, que d'eau…

Voila de très nombreuses semaines, maintenant, que notre météo nous réserve un de ces épisodes qui caractérise chaque année : 2013 restera l'année au printemps pourri, avec les mois d'avril, mai et juin qui ont connu une pluviométrie anormalement élevée, avec les conséquences sur la production agricole que chacun connaît ; 2014 est bien partie pour être caractérisée par l'importance des précipitations enregistrées dans ses premières semaines, avec des inondations qui, après le Sud Est frappent notre région, et notre département en particulier.

Ces épisodes météorologiques, aussi imprévus qu'inhabituels, font que les années se suivent et ne se ressemblent pas : après 2011, année exceptionnelle pour l'apiculture départementale et régionale, nous avons connu une année 2012 beaucoup plus moyenne, pour ne pas dire médiocre, avec une longue sécheresse estivale qui a sérieusement compromis les miellées de bruyère. Et que dire de l'année 2013 ? Après un début d'année particulièrement clément, trop clément ?, nous avons subi un long épisode pluvieux de prés de 3 mois, particulièrement préjudiciable pour l'apiculture comme pour de nombreux autres domaines de l'agriculture landaise. Les miellées d'acacia, surtout, et de fin de printemps, ont été particulièrement affectées et plusieurs ruchers ont été concernés par les inondations (Labouheyre, sud de la Chalosse, pollinisations des kiwis) du mois de juin, à la suite desquelles une procédure de calamités agricoles a été ouverte pour les zones des Barthes (47 communes concernées) et du gave de Pau et des gaves réunis (9 communes). Dés réception des documents officiels, je les ai adressés aux administrateurs de l'Abeille Landaise ; à ma connaissance, aucun dossier n'a été déposé par nos adhérents.

Puis, après la mi-juillet, a suivi une longue période de sècheresse, à l'intérieur du département surtout, particulièrement négative pour la miellée de bruyère érica. Et ce n'est que le 16 septembre, jour de foire traditionnelle à Labouheyre, date dont je reparlerai plus loin, que nos Landes ont retrouvé une pluviométrie qui a permis de sauver la récolte de miel de bruyère callune, même si les rendements ont été très hétérogènes sur le département, plus satisfaisants le long de la côte atlantique qui a bénéficié tout au long de l'été d'orages bienvenus.

Bref, l'année que nous venons de quitter restera dans les annales comme particulièrement médiocre pour l'apiculture au plan départemental, comme au plan régional et national ; il s'est produit, en France, à peine plus de 15000 tonnes de miel alors que la consommation annuelle dépasse les 40000 tonnes. Cette pénurie de récolte s'est traduite par une envolée des cours, qui a fait le bonheur de celles et ceux qui ont eu un peu plus de chance que la majorité de leurs collègues. Par ailleurs, cette pénurie a contribué à une meilleure prise en compte de la situation alarmante de l'apiculture française par les Pouvoirs Publics. Il y a, évidemment, cette production déficitaire de plus de 25000 tonnes qui a un coût que représentent ces importations en termes financiers, d'abord, mais, également, en terme de qualité car on sait qu'elles proviennent majoritairement de Chine où ce qui est vendu pour du miel n'est pas soumis à une traçabilité des plus rigoureuses et n'est pas forcément recueilli à la sortie de l'extracteur. Mais il y a également, pour notre agriculture, les difficultés de plus en plus grandes à disposer du cheptel nécessaire à la pollinisation des vergers ou des cultures de productions de semences.

Cette prise de conscience s'est traduite par la présentation d'un plan d'aide au développement durable de l'apiculture, le 8 février 2013, par le ministre Stéphane LE FOLL, à l'occasion d'un déplacement dans la Sarthe. Articulé en 17 axes et décliné en 115 actions, ce plan triennal (2013-2015) propose une approche globale qui prend en compte la santé des abeilles et des colonies, le soutien à la recherche dans le domaine de l'apiculture, le développement du cheptel français, la formation et l'installation de jeunes apiculteurs ainsi que l'organisation de la filière apicole. Le ministre a annoncé vouloir mobiliser des moyens nationaux et européens, à hauteur de 40 millions d'euro, pour relever le défi de la mise en place d'une filière apicole durable et compétitive. Vous prendrez connaissance des détails de ce plan en consultant le site Internet du ministère de l'agriculture : agiculture.gouv.fr/Plan-de-developpement-durable-de-l-apiculture.

Cependant, ce plan qui affiche l'ambition d'installer 200 à 300 apiculteurs professionnels n'a obtenu qu'un accueil mitigé de la part de la profession, pour ne rien dire ou prévoir sur l'utilisation des néonicotinoïdes pourtant sévèrement condamnés par l'Agence européenne de sécurité alimentaire (EFSA) dans un rapport publié au début de l'année 2013. Rien n'est prévu dans ce domaine si sensible car le ministre a préféré choisir d'attendre la décision de l'Union Européenne avant de prononcer une interdiction afin de ne pas provoquer une distorsion de concurrence. Le Président de l'UNAF, Olivier BELVAL, l'a fermement interpellé, le 12 février, dans une lettre ouverte dans laquelle il écrit : « Tant que se poursuivra l'hécatombe des abeilles en France, par le fait d'une agrochimie que l'autorité publique ne limite qu'à regret, installer durablement des centaines de jeunes apiculteurs chaque année apparaît comme une fausse promesse. Dès lors votre plan serait mort-né ».

La mise en œuvre de ce programme apicole triennal est précisée par la circulaire AIDES/SAN/D 2013-55 du 13 septembre 2013 signée par le Directeur Général de France-Agrimer. Cette circulaire organise la mise en place d'actions visant à l'amélioration et de la commercialisation des produits de la ruche. Ces actions portent sur les exploitations pour les détenteurs de plus de 70 ruches (pluri-actifs et professionnels ; aides à la transhumance et au développement du cheptel avec l'achat d'essaims, de reines de ruches et de ruchettes), sur les investissements des ruchers-écoles et des ruchers de formation ainsi que sur le soutien que les collectivités territoriales peuvent apporter à la lutte contre le varroa ou à l'assistance technique de la filière. A ce sujet, la circulaire précise les conditions de soutien financier des actions qui concernent « les organismes régionaux d'assistance technique intervenant auprès des apiculteurs, dans le cadre de protocoles collectifs de portée nationale ». Un seul organisme d'assistance technique est retenu par région administrative, celui qui regroupe le plus grand nombre d'exploitants apicoles établis dans cette région détenant au moins 150 ruches et statutairement ouvert à toutes les formes d'apiculture (professionnelle, pluriactivité et loisir). La prise en compte de ces règles strictes fait que, dans notre région, aucun organisme apicole n'est éligible. Sauf si certains responsables syndicaux comprennent enfin l'importance de plus en plus affirmée de la dimension régionale et, de ce fait, prennent conscience de l'urgence de la création d'une véritable structure apicole régionale.

Vous pouvez accéder au détail du contenu de cette circulaire en consultant le site Internet de FranceAgriMer (www.franceagrimer.fr ➠ autres filières ➠ apiculture ➠ aides ➠ … ➠ télécharger le formulaire et la notice explicative).

L'axe n°4 de ce plan de développement durable de l'apiculture traite du frelon asiatique. Le constat qui est fait est bon : « Son arrivée et son extension rapide représentent une menace pour l'apiculture française et européenne ». La suite est plus décevante car la profession attendait le classement du frelon comme nuisible. Mais, après avis du Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale, c'est un classement en danger sanitaire de 2ème catégorie qui était proposé, beaucoup moins contraignant pour les autorités administratives « qui peuvent prendre toutes mesures de prévention, de surveillance et de lutte relatives à ce danger sanitaire ». Vous avez

bien lu : « qui peuvent », et qui devront donc payer, si elles en ont la volonté et la possibilité. Un point positif, tout de même : le texte rappelle que les dispositions de l'article L411-5 du Code de l'Environnement « permettent notamment d'intervenir chez un privé contre son gré ».

Cette proposition était concrétisée par la note de service du 10 mai dont la publication a entrainé beaucoup de déceptions dans le monde apicole car elle ne répond pas à ce qu'il attendait : le classement en nuisible avec des obligations de destructions et des financements pour les assurer. D'autant que cette note rappelle l'interdiction du dioxyde de soufre (SO2) en raison d'une absence de demande d'AMM pour ce produit. L'UNAF a bien évidemment réagi pour faire entendre sa déception : « la question sur le financement de la destruction des nids demeure sans réponse…, autres points de déception : la non-reconnaissance du piégeage de printemps, le caractère facultatif de la destruction des nids et l'absence de dérogation pour l'utilisation du SO2… ».

Mais, malgré ces déceptions, la profession, avec l'UNAF en tête, est restée mobilisée, très mobilisée, d'autant que, malgré des conditions météorologiques défavorables, le frelon continuait inexorablement sa progression sur le territoire national. Alors, nos ministres de l'Agriculture et de l'Ecologie ont enfin consenti à consulter l'ANSES (Agence Nationale de sécurité sanitaire) afin qu'elle émette un avis sur l'utilisation du SO2. Ce qu'elle a fait dans le courant du mois de juillet, en concluant à l'efficacité de cette substance dans la destruction des nids ainsi qu'à sa non-dangerosité pour l'environnement. Ces conclusions ont entrainé la signature d'un arrêté, le 21 août, qui autorise provisoirement la mise sur le marché et l'utilisation du dioxyde de soufre ; autorisation dérogatoire (pendant 120 jours, jusqu'au 5 janvier 2014), « utilisation réservée à des opérateurs préalablement formés à sa manipulation », demande aux professionnels de compléter l'évaluation de l'efficacité du produit afin d'obtenir une autorisation pérenne. Voila de quoi satisfaire nos collègues girondins qui, dans le cadre de leur GDSA, utilisent depuis plusieurs années des perches avec du dioxyde de soufre et ont détruit ainsi des centaines de nids. Au grand mécontentement de Mme JOURDAIN de la DRAAF Aquitaine, dont ceux qui assistaient à la réunion du 5 mars 2012, à Uchacq, n'ont pas oublié la prestation, menaçant les utilisateurs du SO2 de poursuites judiciaires.

Cela s'appelle la politique des petits pas ; même si nous les trouvons trop petits et trop lents, on avance, on avance…

Un autre dossier pour lequel cette politique, nous agace, nous révolte, celui des pesticides.
Mais, là encore, on avance, on avance…même si c'est à trop petits pas. Ce qui s'est passé en 2013 montre que le dossier a vraiment pris une dimension européenne.

Le 21 février, les 4 organisations apicoles les plus représentatives (FNOSAD, FFAP, SNA et UNAF) étaient reçues au cabinet du ministre de l'Agriculture pour exposer leurs revendications sur l'interdiction de la totalité des insecticides néonicotinoïdes, en demandant que cette interdiction porte sur le colza, le coton, le maïs et le tournesol, mais également sur les céréales à paille dont les cultures concernent sur des milliers d'hectares, avec l'émission de poussières de pesticides lors des semis, les conséquences de la guttation et la contamination des cultures suivantes avec les résidus restant dans le sol (rémanence).

Le 15 mars, les Etats membres de l'Union européenne ne parvenaient pas à trouver un accord sur l'interdiction de trois insecticides néonicotinoïdes : la clothianidine, l'imidaclopride et le thiaméthoxam, ceci malgré des avis importants de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) qui identifiaient des risques élevés pour les abeilles, non pris en compte au moment de la mise sur le marché de ces pesticides, confirmant ainsi les conclusions de nombreuses études scientifiques parues depuis le début des années 2000.
Le 27 mars, une manifestation à laquelle s'étaient associés la plupart des syndicats départementaux aquitains SNA ou UNAF, était organisée à la Préfecture de Région, à Bordeaux, dans le cadre de la semaine pour une alternative aux pesticides. Une délégation était reçue par le Secrétaire Général à qui chaque responsable exposait le vécu sur le terrain, avec des mortalités anormalement élevées en sortie d'hiver, des colonies se développant difficilement et des pertes de récoltes de plus en plus préjudiciables.

Les Etats membres se réunissaient le 29 avril pour statuer à nouveau sur le retrait des 3 molécules. La mobilisation des apiculteurs européens portait ses fruits et les lignes bougeaient quelque peu puisque 15 Etats membres, dont la France et l'Allemagne, soutenaient la proposition de la Commission européenne de suspendre pour 2 ans l'utilisation en enrobages de semences, en traitement de sol et en pulvérisation, de ces 3 pesticides, l'interdiction entrant en vigueur le 1er décembre 2013.

15 ans de lutte acharnée étaient enfin récompensés.

Très vite après, à la suite d'un avis de l'EFSA, là encore, le 16 juillet, les Etats membres s'accordaient pour une suspension partielle du fipronil, matière active du Régent, particulièrement dangereux pour les pollinisateurs.

La politique des petits pas, toujours, et la nécessité de rester vigilants et mobilisés. Comme, par exemple pour réagir à la révision de l'arrêté de 28 novembre 2003 qui encadre la « mention abeille ». Le coordonnateur du plan de développement durable de l'apiculture, M. GERSTER, ne vient-il pas d'annoncer, récemment, que l'objectif de cette révision est, désormais, de ne pas traiter le matin, de bonne heure, quand les abeilles sont présentes en masse dans les champs, alors que, précédemment, les produits ayant reçu la « mention abeille» pouvaient être utilisés pour traiter en période de floraison ou de production d'exsudats, mais en dehors de la présence d'abeilles, c'est-à-dire après le coucher du soleil.

Pour terminer sur ce chapitre, dans le Butilandes 2013, j'avais développé longuement les différentes péripéties du dossier des épandages aériens dans notre département durant l'été 2012, avec deux dérogations accordées par arrêté préfectoral en totale contradiction avec les dispositions légales en vigueur. Le Tribunal Administratif de Pau vient d'invalider ces deux arrêtés, 18 mois après les épandages !

Urgence de rester vigilants et mobilisés, également, sur le dossier des OGM.

Après l'annulation par le Conseil d'Etat, le 1er août, de la mesure d'urgence prise le 16 mars 2012 pour la suspension de la mise en culture du maïs MON 810, de nombreuses organisations environnementales, paysannes, biologiques et apicoles se sont adressées au gouvernement pour qu'il prononce l'interdiction définitive des cultures d'OGM, comme c'est déjà les cas dans 8 pays européens. A la suite de quoi, le gouvernement s'est engagé à renouveler le moratoire et la suspension de ces cultures.

Nous nous souvenons tous de l'affaire BABLOK, il y a deux ans, et la décision de la Cour de Justice de l'Union européenne d'interdire la commercialisation du miel contenant du pollen de maïs OGM MON 810, au motif que ce pollen ne disposait pas d'une autorisation alimentaire. Il s'en est suivi un débat compliqué : le pollen doit-il être considéré comme ingrédient ou comme constituant d'un miel ? Face à cela, la Commission européenne a proposé une modification de la directive européenne sur le miel visant à ne jamais étiqueter la présence de pollen dans le miel, ce qui aurait eu, alors, pour conséquence, l'augmentation des importations de miel en provenance de pays non membres de l'UE où les cultures OGM sont autorisées, de même que la tolérance de ces cultures au sein de l'UE.

Le 6 novembre, la Commission européenne a autorisé le pollen de maïs MON810 dans l'alimentation humaine ; restait alors au Parlement européen et aux Etats membres de trancher la question de l'étiquetage de ce pollen GM dans le miel. Le 27 novembre, les eurodéputés de la Commission Environnement du Parlement européen se prononçaient en faveur de cet étique-

tage ; ce qui était rejeté par le Parlement, en séance pleinière, le 15 janvier dernier, au grand désespoir de la plupart des organisations apicoles européennes.

Ces dossiers qui concernent depuis de nombreuses années les apiculteurs français ont évidemment une dimension européenne et mondiale. Ils ont été abordés, dans le cadre de conférences internationales, à Kiev et à Louvain la Neuve

A Kiev, du 28 septembre eu 5 octobre, lors du congrès APIMONDIA congrès qui n'a pas enthousiasmé les participants français, dont je faisais partie, essentiellement pour les problèmes d'organisation auxquels ils ont été confrontés.

Nos amis belges du CARI organisaient le 2ème Congrès européen, à Louvain la Neuve, du 9 au 11 novembre. Nous nous y sommes retrouvés à quelques landais pour apprécier le sens de l'accueil et de l'organisation de la part de nos hôtes, ainsi que la qualité des conférences et des tables rondes animées par des personnalités scientifiques ou apicoles reconnues.

Nous vous avons proposé, début juin, de participer à ce Congrès dans le cadre d'un voyage de groupe, mais nous n'avons pas pu concrétiser ce projet car nous n'étions pas suffisamment nombreux.

Le 3ème Congrès européen doit se dérouler en Allemagne, à Munich, à l'automne prochain.

Comme vous le voyez, le suivi et la défense des dossiers qui ont fait l'actualité apicole en 2013 ont entraîné une intense mobilisation syndicale, à tous les niveaux, départemental, régional, national et, de plus en plus, européen. C'est à Bruxelles et à Paris que les décisions sont prises, que les lobbys agissent dans le seul intérêt financier des multinationales qu'ils représentent, et c'est donc là qu'il faut être présents et vigilants pour obtenir qu'elles aillent dans le sens de l'intérêt général. C'est la lourde tâche qui incombe à l'Unaf ainsi qu'à la Coordination Apicole Européenne (EBC).

L'activité de votre syndicat a connu les actions habituelles. 430 kg de cire d'opercules gaufrées ont été distribués lors de l'AG du 2 mars 2013, à Doazit ; cette opération portera, cette année, sur prés de 300 kg. 2062,5 kg de candi ont été distribués, le 18 décembre dernier au même prix que l'année dernière : 1,50€ TTC/kg. 11,500 tonnes de sirop doivent être distribués à Saint Cricq Villeneuve, le mercredi 12 février prochain.

En ce qui concerne le candi, sachez que les Etablissements Api Distribution pourront vous approvisionner, lors de notre prochaine Assemblée Générale, au même prix de base : 3,60€ TTC le sachet de 2,5 kg ; il vous suffit de réserver, auparavant, votre commande par téléphone ou par mel. Elle vous sera livrée à Saint Avit.

Enfin, pour répondre au souhait formulé par plusieurs, nous avons organisé, pour la première fois, une matinée-rencontre entre apiculteurs, le 16 septembre, chez la famille IRZOQUI, à Lüe, à l'occasion de la foire d'automne de Labouheyre. Un vrai succès, puisque vous avez été prés d'une cinquantaine à venir échanger autour du travail de la cire, de la désinfection du matériel, du marquage et de la protection des ruches, de la lutte contre le frelon et de la préparation à l'hivernage. Succès qui nous oblige à reconduire la formule : même lieu, même date.

En 2013, l'Abeille Landaise a enregistré 196 adhésions dont 24 nouveaux adhérents ; voila là, très certainement, la récompense de notre rucher-école particulièrement actif, qui, d'année en année connaît un succès grandissant, sous la responsabilité de son responsable et animateur, Léonce NAVAILLES. Au nom de tous, je tiens à lui adresser un grand merci pour son dévouement et son efficacité.

Formation et information, les deux sont indispensables, aujourd'hui, pour que chacun tire le meilleur parti de ses compétences. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons des abonnements à plusieurs revues apicoles : Abeilles et Fleurs, revue de l'UNAF, notre fédération, InfoReines, revue de l'ANERCEA dont notre collègue J.P. BOUEILH est le nouveau Président, et Abeilles et Cie, revue de grande qualité du syndicat apicole belge, le CARI.

Mais, nous avons négligé jusqu'à présent un élément essentiel dans la transmission de l'information et il devient maintenant indispensable que l'apiculture landaise se dote d'un site Internet. Nous y réfléchissons et nous avons surtout besoin d'une personne, ou d'un groupe de quelques personnes qui nous fassent bénéficier de leurs compétences pour nous aider à combler ce manque : les bonnes volontés disposées à le faire seront les bienvenues.

Je tiens à adresser, cette année encore, tous nos remerciements au Conseil Général des Landes pour le renouvellement de la subvention départementale, ainsi qu'à l'ensemble de nos partenaires professionnels pour le soutien financier précieux qu'ils nous apportent fidèlement, année après année, contribuant au succès de nos Assemblées Générales.

Je ne peux terminer sans avoir une pensée émue devant la disparition de deux de nos collègues, Bernard COUTANCEAU et Raoul LABEYRIE, que beaucoup d'entre vous connaissaient à travers leur investissement dans la vie apicole départementale.

Cordialement à vous toutes et à vous tous.

Pierre CABE

GROUPEMENT DES DÉFENSES SANITAIRE APICOLE DES LANDES (GDSA40)

Le GDSA40 compte 203 adhérents (soit quatre de plus que l'an dernier) qui représentent un total de 10 000 ruches. Ils se répartissent de la façon suivante :

De 1 à 10 ruches : 109 apiculteurs
de 11 à 50 ruches : 66 apiculteurs
De 51 à 100 ruches : 7 apiculteurs
de 101 à 200 ruches : 8 apiculteurs
De 201 à 400 ruches : 7 apiculteurs
de 401 à 600 ruches : 4 apiculteurs
De 601 à 800 ruches : 1 apiculteur
1 apiculteur possède 1100 ruches

Parmi ces adhérents, on dénombre 20 apiculteurs professionnels, 7 pluri actifs et 176 amateurs. A noter que le GDSA compte 20 apicultrices dont 3 professionnelles.
46 adhérents sont abonnés à la revue La Santé de l'Abeille, soit deux de moins que l'an dernier.

Composition de Conseil d'Administration :

Président : Monsieur Jean-Marc DUFAU
Vice Président : Monsieur Jean-Pierre BOUEILH,
Trésorier : Monsieur Patrick CAUSSAT
Trésorier adjt : Monsieur Nicolas MUNIER
Secrétaire : Monsieur Pierre CABE
Secrétaire adjt : Monsieur Louis Marie LEMAIRE

Les autres membres du Conseil d'Administration sont : Monsieur Thierry BARTHOLOMEUS, Monsieur Bernard BERQUE, Monsieur Ramuntcho IRAZOQUI, Monsieur Claude LEGER, Monsieur Jean-Michel MOUSSION, Monsieur Guillaume VERGNE.

L'Assemblée Générale du GDSA s'est déroulée le 2 Mars 2013 à Doazit.
Le Conseil D'Administration s'est réuni 4 fois : le 27 Mars, le 09 Octobre, le 4 Décembre 2013 et le 18 Février 2014.

Chères collègues apiculteurs et apicultrices,

Après vous avoir présenté le GDSA, je vais vous retracer la saison apicole 2013 : un printemps pluvieux, une miellée d'acacia inexistante, des ruches emportées par la crue des gaves pendant la pollinisation des kiwis…
La saison se résume par une récolte satisfaisante en miel de bourdaine, un peu de châtaignier et une bonne récolte de callune. Une fois de plus, la récolte de bruyère érica a été très faible, voire inexistante, à cause d'un été sec.
En bref : une saison à oublier, mais une saison au cours de laquelle le frelon asiatique a fait beaucoup moins de dégâts, en général que l'année précédente. Il est apparu très tard dans la saison, d'où moins de prédation par rapport à la saison dernière.

Le 21 Novembre 2013, une réunion a été organisé par la société France Frelon et divers intervenants comme la DRAAF, ADAAQ, les GDSA 40 et 66, CNRS, ITSAP et LGF avec la présentation d'un drone pour la destruction des nids à des hauteurs importantes.

Lors de la réunion du CA du 09 octobre 2013, nous avons mis en place, dans le cadre du PSE, un programme de visites annuelles, car la règle est qu'un cinquième des adhérents d'un GDSA doit être visité une fois par an. Ces visites ont été conduites sous la responsabilité du Vétérinaire réfèrent du GDSA, Mr Deffreix Laurent. Elles ont été assurées par les membres du Conseil d'administration précédemment mentionnés et les agents sanitaires Navailles Léonce et Trouve Didier.
Des membres du Conseil d'Administration sont également agents sanitaires : Berque Bernard, Bartholoméus Thierry, Cabé Pierre, Lemaire Louis Marie et Deffreix Laurent.
40 apiculteurs adhérents aux GDSA ont été choisis par tirage au sort. Ces visites ont commencé en novembre et vont continuer au début de cette année.
Il est important de rappeler que tout adhérent au GDSA adhère aussi au PSE (Plan Sanitaire Elevage).
A ce jour, tous les compte-rendus de visites n'ont pas été renvoyés.
Le jeudi 19 Décembre 2013, Nous (Le vétérinaire et moi-même) devions passer en commission Régionale de la Pharmacie Vétérinaire à la DRAFF Aquitaine à 10h55. C'est après cet entretien que nous serons si notre agrément est renouvelé pour une durée de cinq. Réponse courant Janvier février.
Sans cet agrément nous ne pourrions plus distribuer des médicaments, dont l'Apivar essentiellement.

Lanières Apivar :
1499 pochettes ont été commandées et 75 pochettes ont offertes par le laboratoire Vétopharma. 162 adhérents ont commandés ces pochettes soit huit de plus que l'an dernier.

La subvention du Conseil Général a été renouvelée (10 000€) et un nouveau dossier a été déposé pour 2014. Cette subvention est très importante pour les adhérents du GDSA car elle sert essentiellement à l'achat des pochettes Apivar.

Comme je l'ai indiqué l'an dernier, les GDSA des départements de la région Aquitaine (Dordogne, Gironde, Landes, Lot et Garonne et Pyrénées Atlantique) ont décidé de former un entité régionale en vue de la nouvelle réorganisation sanitaire prévue par la loi.
De ces diverses réunions est née l'OSAA. Les statuts ont été déposés et sont parus dans le journal Officiel du 27 juillet 2013.
Le 10 Janvier2014, lors d'une réunion à Langon, l'OSAA a modifié ses statuts afin d'intégrer l'ADAAQ et de mettre en place un plan de prophylaxie sur la varroase.
La filière apicole était la seule à ne pas être structurée au niveau régional.

Je vous invite à ce que nous nous rencontrions lors de l'Assemblée Générale de St Avit, le 1er mars 2014, à laquelle j'espère que vous serez nombreux à participer.

Jean Marc DUFAU

Siège social : Chambre d'Agriculture des Landes - Cité Galliane - 55, avenue Cronstad - 40000 Mont de Marsan - Tél. 05.58.85.45.45 - Fax : 05.58.85.45.46

L'ABEILLE LANDAISE EN QUELQUES CHIFFRES POUR 2013

196 adhérents (4 de plus qu'en 2012) ;
8 802 ruches assurées à la FARA par 175 adhérents (soit 561 ruches de plus) ;
94 abonnements Abeilles et Fleurs et 17 abonnements Info Reines ;
Achat groupé de 2 062,5 kg de candi auprès des Etablissements ApiDistribution, **distribués le 18 décembre et facturés respectivement 1,50 € TTC le kilo ;**
Achat groupé de 12 tonnes de sirop auprès des Etablissements ApiDistribution, qui seront distribués le 12 février, à Saint Cricq Villeneuve, au prix de 0,68 €/kg, TTC.
Gaufrage collectif de cires d'opercules (plus de 350 kg).
Matinée rencontre-échange, le 16 septembre, à Lüe : travail de la cire, désinfection et marquage au feu des ruches, frelon asiatique, préparation à l'hivernage et mise en place des lanières…

Composition du Conseil d'Administration :

Président : Pierre CABE
Vice-Président : Jean-Pierre BOUEILH
Trésorier : Patrick CAUSSAT
Trésorier adjoint : Nicolas MUNIER
Secrétaire : Jean-Marc DUFAU
Secrétaire adjoint : Alain LALUQUE
Membres : Thierry BARTHOLOMEUS, Esma CANO, Jean-Paul DUPORT, Thierry FRANCKE, Vincent GOURGUES, Ramuntxo IRAZOQUI, Claude LEGER, José LUCAS, Jean-Michel MOUSSION, Léonce NAVAILLES, Ingrid PRINS, Guillaume VERGNES.

L'Assemblée Générale du syndicat s'est réunie le 2 mars 2013, à Doazit.
Le Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois : le 13 février, le 27 mars et le 4 décembre 2013.

Relevés Météorologiques, météo en temps réel et autres données :

Pour accéder à des prévisions météorologiques locales fiables, il est possible de consulter le site : **www.infoclimat.fr**

Ce site gratuit, créé en partenariat avec Météo France, est géré par une Association à but non lucratif.

Il permet d'accéder à tout un ensemble de données et observations météorologiques. Les principales données (température - pluviométrie ….), pour une station météorologique connue ou plutôt reconnue (consulter la liste sur le site), sont mises à jour en direct. De plus, on peut accéder en un simple clic et en temps réel aux cartes météoalerte, aux imageries satellite « Pluie en live » ou aux « Cartes impacts foudre ».

Accès aux principales données, observations météo et cartes

En partie haute de la page d'accueil, le menu **« Climatologie »** ouvre un sous-menu ; dans « Données Climato » aller sur Analyses mensuelles ; dans Station, sélectionner la Station Météo qui vous intéresse : Agen-Auch-Biscarrosse-Bordeaux-Captieux-Dax-Lège-Mont de Marsan-Pau-St Jean de Luz-Tarbes.

Dans changer de période, choisir le mois et l'année, puis cliquer sur « voir les données ».

A noter que le plus simple, pour naviguer par la suite sur ce site, est de fixer en « Favoris », au moins pour le mois en cours, cette page comme page d'accueil (changer de page éventuellement tous les mois).

Remarque : une fois sur la page de la station sélectionnée, si vous revenez sur « changer de période », vous obtenez, pour les mois ou années passées, toutes les données mensuelles détaillées ainsi qu'en sélectionnant, à la place d'un mois, la ligne Année entière, un ensemble de tableaux et courbes condensant cette fois-ci tous les relevés mensuels de l'année.

En partie haute de la page d'accueil, le menu **« Temps réel »** ouvre un autre sous-menu ; en cliquant sur le titre même du sous menu « METEOALERTE » apparaît la carte des faits météorologiques remarquables survenus au cours des dernières heures en France. Un clic sur le symbole lui-même ouvre une boite de dialogue qui précise l'origine de ces données, un second clic permettant d'accéder à d'autres données plus détaillées.

En cliquant dans le sous menu « IMAGERIE », et, cette fois-ci, sur la ligne Cartes impacts foudre ou Pluie en live, on accède, dans le premier cas, à une carte de France sur laquelle sont matérialisés par des croix de différentes couleurs (échelle de temps) les impacts de la foudre au cours des 2 heures écoulées (très impressionnant de suivre en direct un phénomène orageux de forte intensité), ou par la ligne *Pluie en live*, à l'imagerie satellite du moment qui fait apparaître la couverture nuageuse avec la « charge en eau » des nuages (très pratique pour savoir s'il pleut ou s'il va pleuvoir ou continuer à pleuvoir sur une zone considérée).

En naviguant plus avant sur ce site vous découvrirez bien d'autres choses encore.

A noter, pour les plus passionnés, qu'ils peuvent participer activement à l'animation du site en installant chez eux une station météorologique agréée et, pour tous les autres, qu'ils peuvent, soit Adhérer personnellement au site (19€/an), soit, encore pour participer à son développement, faire un simple don.

Claude LEGER

RUCHER ECOLE

Les cours dispensés tout au long de l'année sont appréciés par tous ceux qui, soit découvrent le monde des abeilles et ont tout à apprendre, soit possèdent quelques ruches et désirent perfectionner leur façon de conduire leurs colonies. Avec le temps qui passe, les techniques d'élevage évoluent et nous devons sans cesse nous remettre en question, principalement pour prendre en compte les évolutions de notre environnement.

Ces cours sont suivis chaque année par un bon nombre de candidats. Pour 2013, nous avons enregistré 43 inscriptions, pour une participation moyenne de 25 à 30 personnes à chaque séance. Comme prévu dans le programme de cette année, nous rendrons visite à d'autres apiculteurs afin de découvrir différentes méthodes de travail. Ces séances, qui se déroulent dans une très bonne ambiance, sont particulièrement appréciées des participants. Les personnes intéressées par ces cours, trouveront ci-après le calendrier des séances de travaux pratiques pour la saison à venir.

Par ailleurs, tous les ans, des candidats fréquentant le rucher-école sont à la recherche de matériel ou de ruches alors que des apiculteurs cessant ou ayant cessé leur activité cherchent à vendre leur matériel ; si vous êtes de ceux-là ou si vous en connaissez dans votre entourage, n'hésitez pas à nous en faire part : même s'il nécessite une petite remise en état, ce matériel peut encore rendre service à un collègue qui débute. Merci d'avance.

Léonce NAVAILLES

Programme pour l'année 2014

Les cours auront lieu au rucher-école, chez Monsieur Léonce NAVAILLES, 959, avenue des Lacs à SAINT PAUL LES DAX ; les séances débuteront à 14 heures. Nous vous serions reconnaissants de nous faire savoir, quelques jours auparavant, si vous souhaitez participer à l'une de ces séances en téléphonant au 05 58 91 78 12, chez Léonce NAVAILLES.

La somme de 15€, réglable par chèque, sera demandée à chaque participant pour le fonctionnement du rucher-école.

Samedi 8 mars : préparation du matériel (cadres, cire,…), explications sur les différents types de ruches, implantation du rucher, orientation des ruches … ;

Samedi 15 mars : informations sur les maladies et leurs traitements, visite des ruches après l'hivernage, diagnostic … ;

Samedi 22 mars : législation, démarches à accomplir,…

Samedi 29 mars : visite de l'exploitation de Monsieur Jean Pierre BOUEILH à HAGETMAU (essaimage artificiel, les différentes races d'abeilles …) ;

Samedi 5 avril : visite de l'exploitation de la famille IRAZOQUI, à Lüe ;

Samedi 12 avril : visite de l'exploitation de Monsieur Bernard BERQUE à PONTENX les FORGES ;

Samedi 19 avril : préparation des colonies pour essaimages artificiels ;

Samedi 26 avril : visite de l'exploitation de Monsieur Jean-Claude PETRISSANS à SAINT JEAN DE MARSACQ ;

Samedi 3 mai : visite de l'exploitation de Monsieur Pierre CABE à SAINT CRICQ VILLENEUVE ;

Samedi 10 mai : visite de l'exploitation de Monsieur Jean Michel MOUSSION à SAINT MARTIN d'ONEY ;

Samedi 17 mai : récolte et extraction du miel d'acacia ;

Samedi 24 mai : essaims artificiels, bilan des premiers essaims ;

Samedi 31 mai : à déterminer ;

Samedi 7 juin : à déterminer ;

Samedi 21 juin : récolte et extraction du miel de fleurs, préparation des ruches pour la transhumance sur les bruyères ;

Samedi 13 septembre : récolte du miel de bruyère et préparation de l'hivernage ;

Samedi 18 octobre : mise en hivernage et traitement varroa.

Attention ! Ces séances pourront être modifiées ou reportées en fonction des conditions climatiques ou autres. En cas de doute, n'hésitez pas à téléphoner à Léonce NAVAILLES.
N'omettez pas de vous équiper, voile et chapeau principalement. Pour cela, vous pourrez vous approvisionner auprès des fournisseurs qui soutiennent notre revue par l'intermédiaire d'un encart publicitaire : ils seront présents à nos Assemblées Générales, le 1er mars 2014 à Saint Avit.
Le rucher-école a été doté d'une bibliothèque financée par une subvention de la FARA. Les ouvrages seront prêtés gratuitement, durant 2 ou 3 semaines, aux stagiaires , contre une dépôt de garantie.

FABRIQUE DE RUCHES

Sarl LES RUCHES DE LA MONTAGNE NOIRE

Successeur des **Ets Francis TERRAL**

Tél./Fax : 04 68 77 53 07

e-mail : ruchesdelamontagnenoire@orange.fr

Tous types de ruches, montées, non montées, fabriquées en pin maritime.
Assemblage à tenons, cadres Hofmann, cadres droits.
Nous réalisons les ruches à vos côtes
Tarif sur demande

LA FÉDÉRATION DES APICULTEURS DE LA RÉGION AQUITAINE

Dans le cadre d'un **contrat de groupe**, la **FARA**, qui regroupe **5 syndicats aquitains**,vous permet de bénéficier d'une assurance complète pour vos ruches auprès de Groupama. Pour l'année 2014 la cotisation s'élève à 0,87€/ruche, avec les garanties suivantes :

✓ responsabilité civile,
✓ catastrophes naturelles, incendie et tempête,
✓ vol et détérioration,
✓ intoxication ou empoisonnement accidentel,
✓ marchandises transportées.

Le contrat ne prévoit **pas de franchise** et les sommes réglées en cas de sinistre sont de **30€ pour la ruche, 30€ pour le miel et 55€ pour l'essaim et le couvain**, soit un total de 115€ dans le cas d'une ruche avec hausse et miel.
En 2013, la FARA a assuré 23 313 ruches, soit 622 ruches de plus qu'en 2013, dont 8202 ruches pour l'Abeille Landaise, nombre en augmentation de 565 ruches.

3 réunions se sont tenues en 2013, avec l'Assemblée Générale du 2 février, à Pissos (où je représentais l'Abeille Landais, en compagnie de Jean-Marc DUFAU et de Nicolas SARTHOU) et les réunions des Présidents pour le traitement des dossiers de déclaration de sinistres en compagnie de 2 représentants de Groupama : le 5 juin(14 dossiers traités : 1 dossier rejeté, 5 dossiers ajournés et 64 ruches indemnisées à hauteur de 5 280€) et le 5 décembre (7 dossiers traités : 3 dossiers rejetés, 1 dossier ne permettant pas d'indemnisation, 64 ruches indemnisées à hauteur de 5 725€). Au total, 11 005€ d'indemnisations ont été versés, pour 11 sinistres vol (109 ruches) et 1 sinistre vandalisme (14 essaims).

Pour l'Abeille Landaise, en 2013 :

✓ 175 apiculteurs ont assuré 8 202ruches par l'intermédiaire de la FARA ;
✓ 2 sinistres (vol et vandalisme) indemnisés pour un total de 2 910€.

Attention ! le nombre de ruches que vous assurez doit correspondre rigoureusement à celui qui figure sur la déclaration auprès du GDS, à la Chambre d'Agriculture des Landes et à celui qui figure sur votre registre d'élevage : la FARA se réserve le droit de contrôler sur le terrain le nombre exact de ruches de chaque apiculteur et l'emplacement des ruchers.

Devant le nombre croissant de dossiers de déclaration de sinistres incomplets, approximatifs, voire inexacts, pour ne pas dire plus, la FARA a décidé de se montrer encore plus rigoureuse dans le traitement de ces dossiers, comme je l indique chaque année.
Pour les adhérents de l'Abeille Landaise victimes d'un sinistre, ils devront respecter la procédure suivante :

- **me prévenir IMMEDIATEMENT** (05 58 45 24 68 ou 06 09 56 10 75) dès le constat du sinistre afin que je vous adresse le document de déclaration du sinistre ;
- s'il s'agit d'un **vol**, de **vandalisme** ou **d'intoxication** présumée, **déposer IMMEDIATEMENT plainte auprès de la gendarmerie du secteur du lieu du sinistre** et demander un déplacement sur le terrain pour un constat ;
- en cas **d'intoxication**, **procéder à des prélèvements** d'abeilles mortes, d'abeilles mourantes, de cires avec couvain et pollen et l**es stocker au congélateur** ; **m'avertir IMMEDIATEMENT, ainsi que les Services Vétérinaires ;**
- **prendre des photos** le jour même ; si possible, **contacter un collègue du secteur** ou de vos relations pour lui faire constater le sinistre et lui demander d'établir un constat écrit ;
- dès que j'aurai été prévenu, **je me déplacerai, ou un membre du Conseil d'Administration se déplacera, pour procéder au constat du sinistre ; un constat écrit sera établi.**

A défaut du respect de cette procédure, il y aura de fortes chances qu'il ne soit pas donné suite à votre dossier de déclaration de sinistre.

Votre **dossier de déclaration** de sinistre (document Groupama) devra être complété et renseigné avec la plus grande précision possible.
Selon le **Règlement Intérieur de la FARA** adopté lors de l'AG du 5 février 2011, il devra contenir :

- une description détaillée des circonstances du sinistre (nom, prénom, adresse complète, téléphone, nom du syndicat, n°d'immatriculation du rucher) ; lieu du sinistre (lieu-dit, commune, département) ;
- type de sinistre (vol, vandalisme par malveillance, évènement météorologique, intoxication…);
- description détaillée des dommages causés et première estimation ;
- **copie de la déclaration des ruchers au GDS** ;
- photos montrant l'ampleur des dégâts ;
- attestation d'autorisation du propriétaire de la parcelle sur laquelle est placé le rucher sinistré.
- pour certains sinistres, copie du registre d'élevage (avec copie ordonnance traitements).

Votre dossier de déclaration est à adresser à :

Groupama Centre-Atlantique Service Sinistres
Entreprises et Collectivités
1, avenue de Limoges - B.P. 8527
79044 NIORT Cedex 09

dans **les 24 heures après la connaissance du sinistre.**

Dans le cas où la responsabilité civile d'un tiers est engagée, ses nom, prénom, adresse, téléphone et compagnie d'assurance devront être précisés.

Conservez bien ces consignes **et n'oubliez surtout pas que l'assurance ne coûte cher qu'AVANT.**

RAPPEL : vous êtes une cinquantaine à n'avoir toujours pas réglé votre cotisation 2014 ; sachez que depuis le 1er février vos ruches ne sont plus assurées. Elles ne le seront à nouveau qu'à compter du jour de réception de votre règlement.

Les adhérents peuvent demander une attestation d'assurance, établie par Groupama, en particulier ceux qui font les marchés et de qui il peut être exigé qu'ils justifient leur couverture en responsabilité civile.

Pierre CABÉ

PROCÉDURE À SUIVRE DANS LE CAS D'UNE PRÉSOMPTION D'EMPOISONNEMENT OU D'INTOXICATION VIOLENTE

S'il est une situation devant laquelle, un apiculteur doit réagir rapidement et efficacement en respectant la procédure qui convient, c'est celle de la constatation d'un empoisonnement ou d'une intoxication violente présumée.
Les consignes qui suivent sont extraites d'un document émanant des Services Vétérinaires, rédigé par le Dr GAUTHEROT, qui nous a été adressé par le Dr DEFFREIX, vétérinaire référent du GDSA.

1ère *étape* : alerter immédiatement les Services Vétérinaires, à Mont de Marsan (05 58 06 69 00) ou la DDCSPP (05 58 46 66 66), afin de demander l'intervention d'un technicien assermenté ou d'un Agent Sanitaire Apicole ; dans le cas d'une mortalité importante, il est important de préciser si elle semble résulter d'un traitement sur culture car, dans ce cas, un technicien du SRAL peut-être mandaté pour effectuer des prélèvements sur végétaux.
Si le constat est fait lors d'un week-end ou lors de jours fériés, s'adresser à la Préfecture des Landes (05 58 06 58 06) ou un service d'accueil téléphonique est constamment ouvert. Le message sera transmis à la personne spécialisée d'astreinte ce jour là.

2ème *étape* : prévenir immédiatement le Président du GDSA, ou l'Agent Sanitaire Apicole de votre secteur.

3ème *étape* : il est indispensable d'effectuer des prélèvements le plus vite possible et, en tout cas, dans les 48 heures qui suivent l'empoisonnement : en tardant trop, les insectes se décomposent, ce qui compromet les analyses en laboratoire. Il faut constituer des échantillons quantitativement et qualitativement adaptés.
Il est vivement conseillé que l'apiculteur fasse ses propres prélèvements, parallèlement à ceux qui pourraient être effectués par des techniciens mandatés par la DDCSPP.

4ème *étape* : Prélèvement d'abeilles : un 1er échantillon de 100-150 abeilles mortes et un second échantillon de 100-150 abeilles vivantes ou moribondes prélevées au trou de vol, les deux échantillons restant distincts. Ces échantillons sont placés dans des sacs ou enveloppes papier, de type « kraft », neufs et parfaitement propres, et doivent être identifiés (nature, jour et heure du prélèvement, adresse du rucher, n° de ruche,…) ; le tout est ensuite placé dans une poche ou boite plastique neufs et propres et immédiatement mis dans une glacière puis au congélateur.
Prélèvement d'autres éléments : il est important de prélever du couvain, ainsi que du pain de pollen, du miel et de la cire (carrés d'environ 10cm sur 10cm) et ces éléments seront placés dans des emballages neufs et propres puis rangés dans un congélateur après identification.
Afin d'éviter les contaminations potentielles, il est indispensable d'utiliser du matériel propre pour chaque ruche.

5ème *étape* : si la mortalité importante des abeilles semble résulter d'un traitement sur culture, il faut effectuer des prélèvements de végétaux : mettre des gants propres et prélever environ 500g de matière végétale brute, la mettre dans une poche propre que l'on place rapidement dans un congélateur.

Matériel nécessaire : plusieurs paires de gants latex neufs, glacière, sacs en papier propres et neufs, sacs et boites en plastique propres, pots en verre propres et secs, pinces pour les abeilles et couteau pour les rayons, nécessaire de nettoyage pour les instruments , étiquettes pour l'identification des prélèvements.

Pierre CABÉ

UKRAINE, LE PAYS OÙ L'ABEILLE EST REINE

Si vous avez eu la mauvaise idée d'arriver le 29 septembre à Kiev pour vous inscrire et entrer fissa au 43ème congrès Apimondia, bien mal vous en aura pris !! Plusieurs heures d'attente dans des files interminables où se mêlaient d'une manière improbable, la résignation éprouvée Slave, au flegme –ayant ses limites- Anglo Saxon- à l'impatience légendaire Latine. Résultat : 4 heures d'attente pour les plus chanceux, 6 heures au moins pour les autres, dans la grisaille et le froid déjà piquant de cette fin septembre en Ukraine.

Pour notre part, arrivés sans trop le savoir la veille de la fermeture (!), nous avons pu goûter autrement à cette grand' messe de l'apiculture…

Même si ce n'était pas un grand cru pour les passionnés de révolutions technologiques apicoles, pour ceux qui aiment chiner et qui savent prendre leur temps, Apimondia Kiev réservait quelques instants savoureux. Pour mon 2ème voyage sur cette terre où on trouve les fameux tchernozioms, j'affirme que l'apiculture est un véritable art de vivre et que l'abeille y est vénérée.

Vous pouviez traverser au pas de course les allées où se disputaient une multitude de stands aux « bibelots apicoles » made in China ou made in Taïwan, vous étonner de la présence d'un stand Pakistanais tenu par deux véritables Pachtounes proposant des combinaisons avec voiles intégrés pour enfants, couleur camouflage militaire (ça ne s'invente pas !!), vous laisser tenter par les 2 hôtesses Slovaques (type Adriana K) proposant des voyages initiatiques apicoles dans les Carpates pour y découvrir les bienfaits de séances apithérapiques et la dégustation de mets divers et variés tous à base de produits de la ruche, puis passer un moment avec Sérapi et Artyom nos amis apiculteurs Arméniens toujours aussi souriants et sympathiques, occupant un stand mais ne présentant absolument aucun produit…

L'instant magique vous attendait un peu plus loin… Pas réellement signalé, il vous fallait passer derrière le stand des 2 cerbères Pachtounes et vous débouchiez dans une grande salle où étaient exposées des photographies et des toiles peintes, de qualité remarquable. Dans cette grande salle vide ou presque de visiteurs, on pouvait profiter de ce silence presque incongru et si proche de la tourmente, pour s'y reposer et apprécier à leur juste valeur les œuvres exposées. De petites tables d'écoliers sur les côtés permettaient aux curieux ou aux amateurs d'art de venir échanger avec les auteurs, pour la plupart Ukrainiens.

Enfin tout au bout de la salle vous aviez également la possibilité de découvrir le clou de l'apithérapie en Ukraine. Une petite cabane (2m50 x 1.60m) abritant 2x4 ruches sur ses grands côtés avec leurs 4 sorties qui donnent bien sûr vers l'extérieur. Dans la vidéo de présentation, le docteur apithérapeute Dimitri Vaylenko invitait les patients à s'allonger sur les 2 banquettes disposées au-dessus des ruches et en contact avec les 4 colonies, seulement séparées par une surface grillagée évitant le contact direct avec d'abeilles. Ainsi vous pouviez en fonction de la saison et des miellées, bénéficier des fragrances bénéfiques pour tel ou tel type d'insuffisance physique. Dimitri a réussi à me faire comprendre combien j'avais intérêt à venir passer une nuit complète en mai ou juin prochain dans l'une de ses 8 cabanes installées dans la région de Donetsk…

Un peu plus loin encore d'autres apithérapeutes faisaient étalage de leurs connaissances en présentant moult préparations à base de gelée royale, pollen et de l'incontournable propolis Ukrainienne n'ayant son équivalent nulle part ailleurs dans le monde…

Enfin à l'arrière de cette salle, la sortie donnait accès à une grande plateforme où on avait l'impression de tomber directement dans un petit marché provincial de producteurs de miel mais également d'artisans fabricants de petits matériels apicoles. Un peu à l'image de nos festivals de musique ou de théâtre, Apimondia Kiev avait son « in » mais moi je me suis délecté de son « off » !!

La suite de notre voyage nous l'aura prouvé, l'Ukraine est un vrai pays de passionnés d'apiculture. Malgré un climat rude, très rude, les apiculteurs savent parfaitement gérer leurs colonies d'abeilles, afin qu'elles passent les hivers dans les meilleures des conditions (5 à 10 % de pertes par des – 35°, qui dit mieux ?!!).

Nos collègues apiculteurs-éleveurs de Crimée nous ont reçus à la manière de l'Auvergnat de G Brassens. Leurs maîtres- mots à notre égard ont été partage et hospitalité. Que toutes et tous au travers de ce numéro que nous leur dédions, soient sincèrement remerciés.

J.P. BOUEILH

LA LOQUE EUROPÉENNE

Cet article a pour objectif de synthétiser les différentes connaissances établies à ce jour sur l'agent pathogène en question. Il sera prochainement suivi d'une fiche pratique détachable résumant les principales caractéristiques de la maladie en ciblant sur les symptômes observés, les méthodes diagnostiques et les méthodes de traitement/prophylaxie.

La loque européenne ou European Foulbrood (EFB) est une maladie du couvain due à une bactérie non sporulante appelée Melissococcus plutonius. Cette bactérie affecte les larves d'Apis mellifera et provoque leur mort rapidement, le plus souvent à l'âge de 4 à 5 jours, d'où parfois son qualificatif de maladie du couvain ouvert. Les larves mortes se transforment en écailles non adhérentes aux parois des alvéoles. La maladie est aggravée lorsque les colonies sont carencées en protéines. Elle sévit généralement dans les ruchers en milieu ou fin de printemps, période à laquelle les colonies ont développé de grandes surfaces de couvain.

Réglementation

En France, cette maladie n'a plus le statut de maladie réglementée (Maladie Réputée Contagieuse ou MRC). Elle le possédait, jusqu'en 2006, année de parution du décret no 2006-178 du 17/02/2006, fixant la nouvelle liste des MRC, dont la loque européenne a été exclue. Elle possède toutefois ce statut dans d'autres pays tels que la Suisse et l'Angleterre, pays dans lesquels les cas observés sont bien plus nombreux et où son impact économique est plus important. En France, avec la nouvelle classification des dangers sanitaires, il est fort probable qu'elle soit classée en danger de troisième catégorie, relevant donc, pour sa gestion, de l'initiative des seuls apiculteurs.

Historique

Concernant l'historique de cette maladie, se reporter à l'article de Toumanoff de ce numéro portant sur l'historique des maladies du couvain.

Répartition géographique

Tout comme la loque américaine, la loque européenne est présente dans le monde entier (sauf en Nouvelle-Zélande). Elle est décrite chez toutes les sous-espèces d'Apis mellifera, et a également été mise en évidence en Asie chez Apis cerana et Apis laboriosa.
Souvent considérée comme peu grave par la plupart des apiculteurs, la loque européenne peut toutefois, dans certains pays ou zones et sous certaines conditions, entraîner des pertes importantes de couvain et donc avoir un impact économique sur la production des ruches. C'est par exemple le cas dans les zones où la loque européenne présente un caractère dit enzootique*.

Étiologie

Melissococcus plutonius et les bactéries opportunistes associées :

Melissococcus plutonius est maintenant reconnu comme l'agent causal de la loque européenne. Expérimentalement, il est possible de reproduire l'infection et la maladie en faisant ingérer moins de 100 bactéries à de très jeunes larves.
Cet agent pathogène a la forme d'un coque lancéolé (organisme de forme relativement sphérique, mais dont les extrémités sont plus fines) et peut, lors de l'examen microscopique d'un contenu intestinal d'une larve infectée, s'observer seul, par paires, en chaînes ou en amas. Ses dimensions sont les suivantes : 0,5-07 x 1,0 µm.
Cette bactérie dite Gram positif*, est non acido-résistante, immobile, anaérobie* ou micro-aérophile* et ne sporule pas. Néanmoins elle est équipée d'un autre système de protection (moins performant que la sporulation) constitué d'une capsule qui lui permet de subsister dans les colonies infectées. Cette capsule est une enveloppe externe de nature polysaccharidique produite par la bactérie et qui lui assure, entre autres, une réserve nutritive et une certaine résistance à la dessiccation.
Enfin cette bactérie présente une grande homogénéité au niveau morphologique, physiologique ainsi qu'au niveau génétique.
Cette maladie se caractérise également par la présence de bactéries surcontaminantes, généralement considérées comme des saprophytes*. En effet, même si Melissococcus plutonius reste l'agent bactérien principal entraînant la mort de la larve, d'autres bactéries dites opportunistes pourront surinfecter la larve malade, accélérant sa mort et influant sur les symptômes observés.
On trouve ainsi régulièrement associés à Melissococcus plutonius :

- *Achromobacter eurydice*, apporté par les abeilles adultes, via le pollen.
- *Enterococcus faecalis,* bactérie que l'on retrouve un peu partout (sol, eau…) et qui peut poser des problème lorsqu'elle est présente à de fortes concentrations ou dans des zones à forte densité apicole. Elle est responsable de l'odeur aigre détectée parfois.
- *Paenibacillus alvei*, qui se multiplie seulement dans les larves en voie de décomposition. Elle a la capacité de se transformer en spores très résistantes et est responsable de l'odeur de moisi parfois observée.
- *Brevibacillus laterosporus.*

Facteurs favorisants :

L'apparition de l'infection et son extension au sein de la colonie vont être favorisées si l'une ou plusieurs des conditions suivantes sont présentes. En effet, tous les facteurs qui vont potentiellement fragiliser la larve vont être des facteurs favorisants de loque européenne :

Déséquilibre des populations et des classes d'âges :

Tout facteur de déséquilibre des populations et des classes d'âges d'abeilles au sein des colonies (ratio abeilles adultes/larves à nourrir) peut être considéré comme un facteur favorisant la maladie. Par exemple, au cours du printemps, les colonies développent de grandes surfaces de couvain avec encore peu de nourrices pour s'en occuper. Les larves naissant à cette époque seront potentiellement moins bien alimentées, moins bien chauffées, et développeront donc plus facilement des symptômes de loque européenne, faisant de la saison un facteur favorisant. De même, devant la recrudescence de cas de loque européenne dans les zones de grandes cultures, des pathologistes de l'abeille évoquent le rôle des pesticides comme facteur de risque de déséquilibre des populations.

Carences en protéines :

Des larves dont l'alimentation sera carencée en protéines seront prédisposées à développer cette maladie.
Des zones géographiques présentant peu de sources de pollen à certaines périodes de l'année seront potentiellement des zones où l'on observera l'occurrence importante de cette maladie. Une météorologie défavorable produira les mêmes effets si les abeilles ne peuvent pas aller récolter le pollen dont elles ont nécessairement besoin.
Il est également considéré que l'infestation par Varroa destructor est un autre facteur favorisant, car il entraîne chez les nourrices des carences en protéines et une certaine atrophie des glandes hypopharyngiennes, ce qui les empêche de produire une gelée nourricière de qualité.

Qualité des souches d'abeilles :

Il semblerait que des abeilles disposant d'un comportement hygiénique développé, et/ou de larves équipées d'une microflore bactérienne équilibrée seraient moins sensibles à cette maladie. Certaines souches d'abeilles, contrairement à d'autres, sont peu thésauriseuses de pollen, ce qui les expose davantage aux carences en cette précieuse substance.

Emplacement des colonies :

La zone géographique où se situent les ruches peut jouer le rôle de facteur favorisant, permettant d'expliquer en partie le caractère enzootique de la maladie. Des zones, qui, par exemple, au printemps sont sujettes à des températures encore froides par moments, à une certaine humidité, et des apports polliniques peu diversifiés ou insuffisants présenteront potentiellement plus de cas de loque européenne qu'ailleurs.

Pathogénie et symptômes

Cette bactérie touche le couvain ouvert et la sensibilité des larves à l'infection décroît avec l'âge. Habituellement, la larve se contamine dans les deux premiers jours de sa vie, via le bol alimentaire que lui apportent les nourrices.
Le mécanisme d'action de Melissococcus plutonius est mal connu. La principale hypothèse citée est que cet agent pathogène, en se multipliant dans la jeune larve, entre en compétition alimentaire avec celle-ci. La larve finit en quelque sorte par mourir de faim. Mais, certaines expériences dans lesquelles des larves suralimentées mourraient tout de même laissent penser que l'action de Melissococcus plutonius ne se limite pas à une action spoliatrice mais que la bactérie pourrait détruire la paroi du tube digestif de la larve et infecter ses tissus (Forsgren, 2010).
Sur le terrain, on peut observer différents cas de figure.
Il faut tout d'abord noter que les larves infectées développent une activité supérieure à la normale, assumant des positions aberrantes dans les alvéoles, telles que par exemple des larves anormalement redressées (Alippi, 2012).
Quand la larve infectée atteint l'âge de 5 jours, son intestin, qui devrait contenir de la nourriture, contient de nombreuses bactéries. L'appétit de ces larves augmente donc de façon pathologique, alertant les ouvrières qui éjectent celles-ci. C'est grâce à ce mécanisme que l'on suppose qu'une colonie forte peut éliminer les larves malades et maîtriser la situat ion (Alippi, 2012).

Toutefois, pour diverses raisons (comportement hygiénique peu développé, ratio ouvrières/couvain déséquilibré), les larves infectées peuvent échapper aux contrôles des abeilles adultes et ne pas être éliminées. Elles finissent donc par mourir avant operculation, deviennent flasques et prennent une couleur jaune clair qui vire rapidement au brun, tout en s'affaissant. Dans le même temps celles-ci se décomposent en une masse semi-liquide. Elles se dessèchent alors pour former une écaille de cou-

leur brun foncé non adhérente aux parois de l'alvéole (Manuel terrestre de l'OIE 2005, chap.2.9.3).
Même si dans la majorité des cas, les larves meurent avant operculation, il peut arriver que certaines larves survivent à leur infection et qu'il y ait operculation. Ces larves pourront poursuivre leur développement, et mourir en fin de vie larvaire ou durant la nymphose. Dans ce cas, on pourra observer des opercules affaissés, déchirés comme dans les cas de loque américaine.
Enfin, la mort de la larve ou de la nymphe atteinte n'est pas non plus systématique. La nymphose pourra également se dérouler normalement afin de produire une ouvrière viable, qui pourra être éventuellement plus petite.
Si une forte proportion de couvain est atteinte, on pourra :

- observer un couvain en mosaïque,
- sentir une odeur décrite comme aigre ou de moisie, parfois acide, comme le vinaigre, mais, attention, cela n'est pas systématique.

À l'échelle de la colonie, habituellement, les symptômes observés pourront disparaître spontanément avant la fin de la saison d'activité, disparition favorisée par la survenue d'un flux de nectar important, mais sont susceptibles de réapparaître les années suivantes (Manuel terrestre de l'OIE 2005, chap. 2.9.3). Il ne faut donc pas négliger le potentiel pathogène de cette infection, même si celui-ci reste, en France, moins important que pour la loque américaine. Si une forte proportion du couvain est touchée, la colonie s'en trouvera affaiblie (baisse de production, augmentation de la sensibilité à d'autres pathogènes) et on observera la propagation progressive de l'infection à tout le rucher.

Épidémiologie

L'épidémiologie de la loque européenne reste complexe et mystérieuse, malgré l'ancienneté de cette maladie. Melissococcus plutonius est connu pour être détecté dans des larves et des abeilles adultes provenant de colonies ne présentant aucun symptôme (Budge et al., 2010). On s'interroge donc encore aujourd'hui sur son mode de transmission et sur les charges infectieuses nécessaires pour provoquer les signes caractéristiques de cette maladie.

À l'échelle de l'alvéole, c'est principalement la survie de l'abeille au-delà du stade larvaire, qui permet une dissémination des bactéries au sein de la colonie. En effet, il faut rappeler que tout au long de son développement, la larve, bénéficiant d'une alimentation hyperdigestible, dispose d'un tube digestif fermé à son extrémité caudale. Ce tube digestif s'ouvrira juste avant la nymphose libérant son contenu dans l'alvéole. Ainsi, si la larve infectée meurt précocement, son tube digestif, rempli de bactéries, reste fermé et la larve est évacuée telle quelle. Si celle-ci survit jusqu'à la fin du stade larvaire, son tube digestif finit par s'ouvrir, entraînant la libération dans l'alvéole de toutes les bactéries qui se sont multipliées dans leur hôte. Les ouvrières se contamineront en nettoyant ces alvéoles et transmettront l'agent pathogène à d'autres larves et abeilles. Melissococcus plutonius ne peut se multiplier que dans le tube digestif de la larve. Sa transmission et sa persistance dans la colonie sont donc principalement permises grâce à la libération dans l'alvéole d'une certaine quantité de bactéries. Même si celle-ci, contrairement au bacille de la loque américaine, n'a pas la capacité de sporuler, elle peut résister plusieurs années dans l'alvéole, protégée par une capsule.

Ainsi, comme on vient de l'expliquer, **à l'échelle de la colonie**, ce sont principalement les ouvrières du nid à couvain qui, en nettoyant les alvéoles, deviennent une source de contamination pour les autres ouvrières et les larves. Il a d'ailleurs été prouvé grâce à des analyses par PCR (Polymerase Chain Reaction - Amplification en chaîne par polymérase) que cette catégorie d'abeilles est porteuse de 20 fois plus de bactéries que les abeilles prélevées sur la planche d'envol. Ces ouvrières sont parfois porteuses de charges bactériennes importantes alors que la colonie ne montre pas de signes cliniques. Cela peut éventuellement s'expliquer par le comportement hygiénique bien développé de certaines souches d'abeilles (Roetschi et al., 2008).

À l'échelle du rucher, les abeilles issues de colonies symptomatiques, pourront transmettre les bactéries responsables de la loque européenne via des phénomènes de dérive ou de pillage. On observe d'ailleurs, dans des colonies asymptomatiques, un taux de portage (nombre de bactéries présentes dans un individu), que ce soit chez les larves et les adultes, bien supérieur lorsque celles-ci se situent au sein de ruchers hébergeant des colonies symptomatiques, que lorsque celles-ci se situent au sein de ruchers indemnes (Budge et al., 2010). La transmission de cet agent pathogène est donc facilitée par les fortes densités de ruches au sein d'un rucher, tout comme par les fortes densités de ruchers au sein d'une région.

À l'échelle d'une zone géographique, rappelons que cette maladie possède un caractère enzootique. C'est le cas, par exemple en Suisse, où les cas observés sont en constante augmentation depuis 1999, mais seulement au sein de certaines aires géographiques. De même, en Angleterre, où la maladie sévit principalement au sud du pays, alors qu'aucun cas n'est observé dans le nord. Ce caractère enzootique pourrait s'expliquer en partie par les facteurs favorisants déclenchant cette maladie. Ainsi, en fonction de la zone géographique où elle sévit, cette maladie peut représenter une forme bénigne voire un problème économique grave comme actuellement au Royaume-Uni ou en Suisse.
La dissémination de la maladie est également liée aux pratiques apicoles employées (forte densité, nourrissement au miel). À titre d'exemple, le miel, matrice pouvant contenir des bactéries, peut donc jouer un rôle dans la contamination des colonies, lors de pillage ou de nourrissement des colonies avec du miel contaminé.

Détection et diagnostic

Diagnostic clinique :

La détection de la maladie passe principalement par une inspection visuelle minutieuse des cadres de couvain permettant de détecter les larves malades (couleur, texture et/ou position anormale) ou mortes, d'où l'importance de visiter ses ruches fréquemment, afin de détecter au plus tôt les premiers signes de la maladie.
La détection des larves malades n'est pas toujours évidente, ce qui entraîne souvent un sous-diagnostic de la maladie.

Diagnostic de laboratoire :

Cette inspection des cadres ne permet d'aboutir qu'à une suspicion de loque européenne, suspicion qui pourra être confirmée de différentes manières :

Au laboratoire :

L'échantillon à envoyer au laboratoire correspond à un prélèvement de couvain de 10 cm sur 10 cm contenant le plus de larves potentiellement atteintes (au moins 15). La méthode de référence est la bactérioscopie. Cette technique correspond à l'examen au microscope d'un étalement coloré de larves suspectes, permettant de détecter des coques lancéolés signant la présence de Melissococcus plutonius. Les larves fraîchement mortes sont les plus adaptées pour cet examen. Le coût de celui-ci est en moyenne d'une vingtaine d'euros (hors taxe) en fonction du laboratoire qui l'entreprend.
La mise en culture de cette bactérie est délicate, demande des milieux de culture très sélectifs et ne donne pas de bons résultats (examen peu sensible).
La PCR est maintenant de plus en plus utilisée, même si son coût reste bien supérieur à la bactérioscopie (ex. : 61,58 euros HT à l'Anses). Cet examen peut être qualitatif (présence ou non de la bactérie) et utilisé en confirmation de bactérioscopies douteuses, ou bien quantitatif afin de dénombrer un nombre de « copies » présent dans un échantillon calibré. En Angleterre (Budge et al., 2010), comme en Suisse (Roetschi et al., 2008), où cette maladie est réglementée, cette méthode est envisagée

comme un moyen efficace d'anticiper l'apparition de foyers, en recherchant l'agent pathogène sur les abeilles du nid à couvain. Une étude suisse a d'ailleurs démontré qu'une colonie dont les ouvrières étaient porteuses de plus de 50 000 CFU/abeille (CFU : Colony Forming Units correspond au nombre de bactéries viables portées par chaque abeille) avait 91 % de chance d'exprimer des signes cliniques (Roetschi et al . , 2008). L'Anses a également développé, mais à titre d'outil de recherche, des PCR permettant d'identifier les surcontaminants intervenant en cas de loque européenne (tel que Paenibacillus alvei).

Méthode de terrain : utilisation d'un kit de détection :

Il existe maintenant dans le commerce (en vente chez les grossistes apicoles et auprès du laboratoire si commande de grandes quantités) un test de détection rapide pour la loque européenne (Kit EFB Vita-Swarm). Il fonctionne comme un test de grossesse. Quelques larves suspectes sont prélevées et mélangées à une solution tampon. Cette solution est ensuite placée sur un support contenant des anticorps censés se colorer au contact de l'agent pathogène, signalant ainsi la présence de Melissococcus plutonius dans les larves prélevées. Ce test semble disposer d'une bonne sensibilité (96-100 %), c'est-à-dire qu'il produit très peu de faux négatifs (larves atteintes mais produisant un test négatif). Il présente également une bonne spécificité, c'est-à-dire que des larves atteintes d'autres maladies telles que la loque américaine ou le couvain sacciforme ne donneront pas un test positif. Lors d'une étude de terrain menée en Angleterre, on a observé 3,3 % de faux négatifs et 1,2 % de faux positifs (Tomkies et al., 2008).

En Angleterre, ce test fait référence, et un test positif entraîne la mise en place des mesures sanitaires liées au dépistage de cette maladie réglementée. En France, son coût est compris entre 7 et 12 euros (selon qu'il est acquis en grande quantité auprès du laboratoire ou à l'unité chez un grossiste apicole).

Diagnostic différentiel :

La loque européenne est à différencier de certaines autres maladies touchant également le couvain :

- La loque américaine (maladie bactérienne due à Paenibaci lus larvae) : les signes cliniques se concentrent principalement sur le couvain fermé, caractérisé par des opercules affaissés ou percés. Sous ces opercules, les larves mortes forment une sorte de magma brun, capable de former un long filament entre l'alvéole et le bâtonnet que l'on y aura introduit (test de viscosité ou test de l'allumette). La larve morte évolue également en écaille, mais qui est cette fois très adhérente aux parois de l'alvéole.
- Le couvain sacciforme, maladie virale due au Sacbrood Bee Virus (SBV) : il peut être observé sur du couvain désoperculé par les abeilles ou fermé (opercules affaissés). La larve atteinte restera droite, mais formera une sorte de sac (d'où le nom de la maladie) rempli de particules virales. Si cette larve n'est pas évacuée, elle évoluera en écaille non adhérente en forme de barque.
- La varroose (maladie parasitaire due à Varroa destructor) : en cas de forte infestation, on peut observer du couvain en mosaïque, des alvéoles désoperculées, du cannibalisme, des nymphes mortes, mais ces différents symptômes ont tendance à se manifester plutôt en été, contrairement à la loque européenne qui est plus fréquente au printemps. Ces signes cliniques seront accompagnés de la présence de varroas phorétiques sur les abeilles adultes et de la présence d'abeilles aux ailes déformées.

Il faut noter que chacune de ces trois maladies peut se retrouver conjointement à la loque européenne dans une même colonie, notamment le couvain sacciforme qui dépend des mêmes facteurs favorisants (saison, carences alimentaires).

Traitement et prophylaxie

Les impacts de la loque européenne sur une colonie ou sur un rucher vont dépendre de nombreux facteurs (zone enzootique, saison, gravité de l'infection, récurrence de celle-ci), et les mesures curatives et préventives à mettre en œuvre dépendront de ces différents facteurs. En effet alors que, dans la littérature, on peut discerner une certaine non-gravité de la maladie (« les signes de la maladie peuvent disparaître spontanément des colonies infectées avant la fin de la saison d'activité, mais sont susceptibles de réapparaître les années suivantes » [Manuel terrestre de l'OIE 2005, chap 2.9.3)], dans d'autres situations, la découverte de cette maladie peut entraîner la mise en œuvre de mesures drastiques telles que la destruction des colonies infectées, comme dans certains pays où celle-ci a conservé son statut de maladie réglementée.

En France, la loque européenne n'est pas réglementée et le traitement préconisé dépendra de l'état de la colonie concernée et du moment où le diagnostic est effectué.

En effet, si la colonie est encore forte et si celle-ci a encore le temps de reconstituer son couvain et ses réserves avant la mise à l'hivernage, le transvasement suivi d'un nourrissement est préconisé. Le transvasement est le même que celui effectué lors d'un cas de loque américaine. Il s'agit de transférer la colonie dans un corps de ruche équipé de cadres de cire gaufrée et de brûler les cadres de l'ancienne ruche, ainsi que de désinfecter le corps et son plateau. Si l'on diagnostique la maladie à un stade précoce, on peut aussi se contenter d'enlever seulement les cadres de couvain en laissant à la colonie ses réserves, de façon à ne pas l'affaiblir. Ces deux types de conduites ont pour but de diminuer fortement la pression d'infection au sein de la colonie en éliminant le couvain atteint, source de bactéries.

Si la colonie apparaît trop faible et que le diagnostic intervient peu de temps avant la mise à l'hivernage, la destruction de la colonie est conseillée. On peut citer, à titre d'exemple, l'Angleterre où la destruction est préconisée si la colonie n'est que sur 6 cadres, ou si la moitié au moins du couvain est atteinte (Waite et al., 2003), en retenant toutefois que dans ce pays cette maladie est réglementée et est beaucoup plus fréquente et récurrente qu'en France.

En Suisse où cette maladie est également réglementée, les colonies infectées, ou faibles (mais) même sans signes cliniques, au sein d'un rucher infecté doivent être détruites. Si les colonies sont assez fortes avec peu de signes cliniques, on peut les transvaser.

L'observation d'une colonie atteinte au sein d'un rucher signe la présence de l'agent pathogène au sein de celui-ci. Il est donc fortement conseillé, suite à l'observation d'un cas au sein d'un rucher d'effectuer une visite sanitaire sur l'ensemble des ruches du rucher afin de détecter toute autre ruche qui pourrait être également une source de bactéries.

Quid de l'usage des antibiotiques ?

En Europe, l'usage de l'oxytétracycline, antibiotique autrefois préconisé en cas de loque américaine et européenne, est normalement interdit par absence de détermination de Limite Maximale de Résidus (LMR) de cette substance dans le miel. En France,

toutefois, il existe une note de service (DGAl/SDSPA/N2005-8123) qui autorise l'utilisation de cet antibiotique, associé à un transvasement et à l'élimination des réserves du corps de ruche, au printemps suivant avant la pose des hausses.

Malgré l'existence de cette dérogation, l'usage des antibiotiques n'est pas à conseiller. Il fait prendre le risque à l'apiculteur de produire un miel contenant des résidus d'antibiotiques, alors qu'une détection précoce de la maladie et un transvasement, associé à des mesures préventives, lui assureront des résultats tout aussi satisfaisants.

Car, il faut bien comprendre que l'oxytétracycline n'a qu'un effet bactériostatique sur Melissococcus plutonius, c'est-à-dire qu'elle va empêcher sa multiplication (d'où une disparition des signes cliniques), mais ne va pas tuer la bactérie, d'où l'observation de récidives.

En Angleterre, où l'usage des antibiotiques est autorisé, des études ont clairement montré que le transvasement associé à une administration d'oxytétracycline, donnait des résultats nettement meilleurs (4 % de récidives), que la simple administra-

tion d'antibiotiques (27 % de récidives). Cela prouve ainsi que l'antibiotique ne fait qu'entraîner la disparition des signes cliniques sans diminuer suffisamment la pression d'infection dans la colonie (les ruches transvasées sont trois fois moins positives en PCR que les ruches non transvasées) (Budge et al., 2010). En complément, d'autres études (Thompson et al., 2006) ont mis en évidence la persistance de résidus d'oxytétracycline dans le miel de corps six mois après le traitement « transvasement et antibiotiques », préconisant ainsi, même en Angleterre la méthode du simple transvasement.

Comme pour de nombreuses maladies chez l'abeille, la prévention de la loque européenne passe par la mise en œuvre de bonnes pratiques apicoles :

- maintenir des colonies fortes, hébergeant des reines jeunes et prolifiques ;
- renouveler les cadres des corps de ruches (minimum 2-3 par an) ;
- désinfecter le matériel (chalumeau, eau de javel) ;
- limiter les phénomènes de dérive et de pillage ;
- éviter les fortes concentrations de ruches, surtout en début de saison ;
- éviter le fractionnement du couvain ou sa mauvaise couverture par les abeilles lors de l'accompagnement du développement des colonies ou de la constitution d'essaims artificiels ;
- sélectionner les colonies sur leur comportement hygiénique et leur capacité à stocker du pollen ; ne pas multiplier des colonies ayant souffert de loque européenne dans
- éviter toutes causes de carences protéiques, ce qui implique de traiter correctement contre Varroa destructor et de veiller à ce que l'environnement des ruches soit une source diversifiée et abondante de pollen, surtout au printemps quand les colonies ont beaucoup de couvain à élever.

Des visites sanitaires aussi fréquentes que possible (2 minimum par an, à adapter en fonction du contexte épidémiologique) permettent le dépistage précoce des signes cliniques et permettra la mise en œuvre optimale de mesures curatives et préventives, avant que la maladie ne se propage dans tout le rucher, voire aux ruchers environnants.

La prévention de cette maladie passera également par une attention toute particulière à apporter aux facteurs favorisants. C'est en général une maladie apparaissant au printemps. L'apiculteur devra donc être vigilant durant cette période, plus particulièrement s'il se situe dans une zone à risque et si le problème est déjà apparu dans le passé sur son exploitation.

Conclusion

Maladie parfois bénigne et occasionnelle dans certaines régions, la loque européenne peut poser plus de problèmes dans les régions où elle sévit de façon enzootique. Son épidémiologie est encore mal comprise, mais il semblerait que l'impact des facteurs favorisants ne soit pas négligeable (saison, carences alimentaires, fortes densités de ruchers). Des méthodes simples telles que des bonnes pratiques apicoles, un dépistage précoce, le transvasement des colonies touchées peuvent néanmoins apporter des solutions.

par Dorothée ORDONNEAU et Jean-Marie BARBANÇON
Source La Santé de l'Abeille, n°253

BIBLIOGRAPHIE

Alippi. Maladies bactériennes du couvain : Loque européenne. Séminaire sous-régional de formation « Maladies des abeilles mellifères. Rapport OIE. Mars 2012. http://www.rr-africa.oie.int/docspdf/fr/2011/BEE/Rapport.pdf

Budge Giles E., Ben Barrett, Ben Jones, Stéphane Pietravalle, Gay Marris, Panuwan Chantawannakul, Richard Thwaites, Jayne Hall, Andrew G. S. Cuthbertson et Mike A. Brown. The occurrence of Melissococcus plutonius in healthy colonies of Apis mellifera and the efficacy of European foulbrood control measures. Journal of Invertebrate Pathology 105, no. 2 (octobre 2010) : 164-170.

Forsgren Eva. European foulbrood in honey bees. Journal of Invertebrate Pathology 103 (janvier 2010) : S5-S9.

Genersch Elke. American Foulbrood in honeybees and its causative agent, Paenibacillus larvae. Journal of Invertebrate Pathology 103 (janvier 2010) : S10-S19.

Roetschi A., Berthoud H., Kuhn R., Imdorf A., 2008. Infection rate based on quantitative real-time PCR of Melissococcus plutonius, the causal agent of European foulbrood, in honeybee colonies before and after apiary sanitation. Apidologie 39, 362–371.

Thompson Helen M., Ruth J. Waite, Selwyn Wilkins, Michael A. Brown, Tim Bigwood, Marvin Shaw, Christopher Ridgway et Matthew Sharman. Effects of shook swarm and supplementary feeding on oxytetracycline levels in honey extracted from treated colonies. Apidologie 37, no. 1 (décembre 2013, 2005): 51-57.

Tomkies Victoria, Jonathan Flint, Gaynor Johnson, Ruth Waite, Selwyn Wilkins, Chris Danks, Max Watkins et al. Development and validation of a novel field test kit for European foulbrood. Apidologie 40, no. 1 (décembre 2019, 2008) : 63-72.

Waite Ruth J., Michael A. Brown, Helen M. Thompson e t Medwin H. Bew. Cont rolling European foulbrood with the shook swarm method and oxytetracycline in the UK. Apidologie 34, no. 6 (novembre 2003) : 569-575.

Wilkins Selwyn, Mike A. Brown et Andrew GS Cuthbertson. The incidence of honey bee pests and diseases in England and Wales. Pest Management Science 63, no. 11 (novembre 2007) : 1062-1068.

Pour mieux comprendre l'article

Anaérobie : Terme qui qualifie les organismes qui ne peuvent se développer au contact du dioxygène.

Enzootique : Ce terme est utilisé dans le cas de maladies contagieuses touchant de très nombreux animaux dans un endroit donné, soit en permanence, soit à certaines époques, sans s'étendre au-delà de certaines limites géographiques. Ainsi, dans le cas de la loque européenne, il existe en Suisse ou en Angleterre des zones présentant de nombreuses colonies touchées sans que la maladie s'étende à l'ensemble du pays.

Gram + : Cette appellation est liée à l'usage d'une technique de coloration (la coloration de Gram) qui va permettre de différencier au microscope deux groupes de bactéries selon la constitution de leur paroi : suite à cette coloration, les bactéries dites Gram + dotées d'une simple paroi apparaîtront violettes, alors que les bactéries Gram - dotées d'une double paroi apparaîtront roses. En plus de ce critère lié à leur paroi, on pourra observer la forme des bactéries et ainsi commencer à les classer avant la mise en œuvre de tests plus précis. L'avantage de cette technique est de donner une information rapide sur les bactéries présentes dans un produit ou un milieu tant sur le type que sur la forme.

Micro-aérophile : Terme qui qualifie les organismes qui peuvent utiliser l'oxygène, mais dans des concentrations minimes (de l'ordre de la µmol) ; leur développement est inhibé dans les conditions normales de concentration en oxygène.

Saprophyte : Terme qui qualifie un organisme qui se nourrit de matières organiques en décomposition.

PARALYSIE CHRONIQUE : RÉSUMÉ

Réglementation

La paralysie chronique est une maladie virale des abeilles adultes appelée aussi maladie noire, mal des forêts ou simplement paralysie. Elle se manifeste cliniquement par des modifications morphologiques (abeilles dépilées à l'aspect lustré) et comportementales (signes nerveux) très apparentes, qui sont présentes simultanément ou séparément dans une même colonie.
Elle se traduit par des mortalités d'ouvrières, isolées ou massives suivant les circonstances.
Le virus CBPV (Chronic Bee Paralysis Virus) est présent sur tous les continents mais ne fait pas partie des agents pathogènes les plus répandus dans les ruchers, ni des agents incr minés dans les pertes hivernales.
L'apparition de la forme clinique de surpeuplement dans les ruches notamment au printemps ou en été, en cas de mauvais temps durable, et/ou à la consommation de miellat.

Sensibilité

Toutes les castes, à tout âge, peuvent être porteuses du virus mais seuls les adultes vont exprimer la maladie.

Facteurs favorisants

Ils permettent le passage d'une infection virale inapparente à la forme clinique.

• Les facteurs génétiques : certaines souches sont particulièrement sensibles.

• Toutes les causes de confinement ou de surpopulation à l'intérieur d'une ruche vont favoriser les contacts et les lésions de la cuticule : transhumance, mauvaises conditions météorologiques au cœur de la saison de récolte, colonies en surnombre par rapport à la ressource disponible, absence de reine.

• Les traumatismes de la cuticule (trappe à pollen, varroas) augmentent les risques d'infection.

• La consommation de miellat, en particulier si elle est en excès par rapport à celle de pollen, pourrait engendrer des lésions à l'intérieur du tube digestif qui favoriseraient le passage du virus vers les autres organes.

• Tout agent toxique (insecticide par exemple) pour le système nerveux peut aggraver les mortalités liées au CBPV.

Pathogénie

Le virus pénètre dans l'organisme
• par voie orale (nourriture ou fèces contaminées) ;
• par voie transcuticulaire : lorsque des frottements répétés entre individus provoquent une abrasion des poils ou bien à la faveur de lésions d'origine traumatique, le virus peut pénétrer facilement jusqu'aux tissus vivants de l'abeille puis envahir son organisme.
Le virus va se retrouver dans tout le corps et surtout en grande quantité dans la tête, dans le système nerveux central, ce qui explique les signes neurologiques.

Sources de contamination
Transmission

Toutes les abeilles, y compris les mâles et la reine, peuvent être porteuses du virus mais ce sont surtout les gardiennes, les ouvrières malades ou mortes qui constituent les réservoirs les plus importants de particules virales. Les fèces et le pollen peuvent aussi être contaminants.
Le virus est également transmis par la reine à sa descendance.
On a retrouvé du CBPV chez des varroas et des fourmis mais on ne connaît pas leur rôle exact dans la transmission de cette maladie.
Entre colonies ou entre ruchers, la transmission se fait par la dérive, le pillage ou par les manipulations de l'apiculteur.

Symptômes

On décrit séparément, de manière « théorique », deux syndromes (ensemble de symptômes) mais les différents symptômes peuvent coexister dans une même colonie ou un même rucher.
À l'extérieur de la ruche : on trouve des cadavres récents et anciens, des abeilles moribondes tremblantes ou inertes, on observe des « bagarres » sur la planche d'envol : les gardiennes chassant les malades.
À l'intérieur, sur le dessus des cadres, des abeilles sont « paralysées » et ne réagissent pas aux jets de fumée.

Le syndrome de type I

Il survient en général sur les colonies les plus fortes, au printemps ou au cœur de l'été. Les abeilles présentent les symptômes suivants :

• rampantes, en grappe, devant la ruche, sur des brins d'herbe ;

• tremblements anormaux des ailes et du corps, incapacité à voler ;

• ailes étendues, abdomen gonflé, diarrhée, pièces buccales en extension ;

• mort en quelques jours des individus malades.

Ce syndrome peut conduire à la disparition quasi totale de la colonie, ne laissant que la reine avec une petite grappe d'abeilles et un peu de couvain négligé.

Le syndrome de type II

Il se manifeste ainsi :

• abeilles se dépilant, devenant plus foncées puis noires et brillantes, paraissant plus petites (« petites noires ») mais gardant au début leur capacité à voler ;

• repoussées par les gardiennes, elles sont perçues comme des pillardes ;

• après quelques jours, elles ne peuvent plus voler, ont des tremblements et des mouvements saccadés des ailes puis meurent.

Si la colonie n'est atteinte que par le syndrome de type II, on peut observer une disparition spontanée des symptômes, en particulier avec le retour de bonnes conditions météo.

Pronostic

Quand le syndrome de type I prédomine, les pertes peuvent être massives mais le pronostic est généralement moins sombre quand on observe seulement des abeilles dépilées et foncées.

Diagnostic

Les symptômes sont assez évocateurs, surtout si l'on est en présence de facteurs favorisants : saison, confinement, surpeuplement, récolte de miellat,
Mais dans le cas d'un syndrome de type I dominant (signes nerveux, mortalité massive), une confusion peut exister avec une cause toxique à l'origine d'une mortalité importante et brutale. En principe, la durée d'évolution de la maladie peut aider à effectuer le diagnostic différentiel par rapport à une intoxication : une colonie atteinte de paralysie ne guérit pas rapidement, alors que, pour un certain nombre de cas d'intoxications, avec la suppression de la cause toxique, on assiste à une disparition des troubles. En cas de doute, il vaut mieux avertir son agent sanitaire, afin d'effectuer des prélèvements qui permettront de confirmer le diagnostic épidémioclinique à l'aide d'une ana lyse de laboratoire.

Conduite à tenir

• Remérer avec une reine issue d'une souche résistante à cette maladie.

• Agir quand c'est possible sur les facteurs favorisants contournables (confinement, surpeuplement, traumatismes).

• Lors de récoltes de miellat, prévoir de nouvelles colonies (avec des jeunes reines) élevées dans des zones riches en pollen et sans miellat, pour compenser les inévitables pertes.

• Éviter l'hivernage sur miellat.

• Lutter contre varroa de façon efficace.

par Jean-Marie BARBANÇON
Source La Santé de l'Abeille, n°255

INFATIGABLE ABEILLE NOIRE

L'abeille noire *(Apis mellifera mellifera)* est la sous-espèce de l'abeille mellifère dont l'aire de distribution était la plus étendue en Europe ; elle a disparu, ou quasi disparu, de très nombreuses régions. Alors que l'humanité affronte une crise de biodiversité sans précédent, la disparition d'un pan entier de la diversité de l'abeille mellifère doit nous interpeller car il s'agit d'une espèce clé (« keystone species » ou « espèce de clé de voûte ») dans le fonctionnement des écosystèmes. L'abeille noire, comme les autres races indigènes, a acquis, au cours de son histoire, les caractères adaptatifs nécessaires à sa survis. Cette adaptation au milieu a amené une sélection génétique spécifique qu'il est utile de préserver en vue de nouvelles situations auxquelles l'abeille pourrait être confrontée. Dans ce contexte, cet article répertorie quelques caractéristiques adaptatives de l'abeille noire sur la base des observations du Frère Adam (1898-1996) et de plusieurs études centrées sur la comparaison des performances de différentes races.

Aptitude au butinage :

Observations du Frère Adam : durant sa longue carrière d'apiculteur, le Frère Adam a pu observer et comparer de nombreuses races d'abeilles dans leurs pays d'origine, mais aussi dans ses propres ruchers.
Pour Frère Adam, l'abeille noire figure parmi les races dont les aptitudes au butinage sont les plus développées. Il en donne notamment une description dans son livre « Les croisements et l'apiculture de demain » [1] ; l'abeille noire y est souvent la mieux classée des races européennes, que ce soit pour l'ardeur à butiner, le sens de l'orientation, le sens de l'odorat, la puissance de vol ou encore la longévité et la résistance aux intempéries. Les quatre premières caractéristiques sont directement liées à l'efficacité du butinage, tandis que les deux dernières sont plutôt en relation avec la rusticité générale de la race.
A propos de la puissance de vol, Frère Adam écrit [1] *« jusqu'en 1916, alors qu'existait encore l'ancienne abeille indigène anglaise… nous récoltions presque chaque année, dans notre rucher proche de la maison, des quantités respectables de miel de bruyère. La limite des bruyères se trouvait à 3,6km, à une différence d'altitude de 400m. Depuis cette date (NDLR : depuis qu'il élève la souche Buckfast), nous n'avons récolté de miel de bruyère, sur ce rucher, que très épisodiquement, lorsque le temps s'est montré particulièrement favorable. »* Ces observations indiquent que l'abeille noire prospecte visiblement une zone de butinage plus étendue que l'abeille Buckfast.

Compétition : Paleolog [2] s'est intéressé, en Pologne, à l'effet de l'environnement en partant du principe qu'une race peut être intéressante dans un environnement donné et décevante dans un autre, notamment pour des raisons de compétition. Il fait allusion notamment à l'amélioration génétique de la production de miel qui peut porter aussi bien sur l'efficacité du butinage que sur la valeur compétitive, notamment lorsque la densité en abeilles est importante. L'étude porte sur 34 petites colonies dans des situations de compétition et de non compétition (en cage de vol) sur une miellée artificielle (nourrisseur).
D'une manière générale, les abeilles noires se sont montrées bonnes butineuses dans les différents essais. Elles se sont montrées spécialement efficaces en absence de compétition. En situation de compétition, par contre, l'abeille Buckfast surpasse les autres races étudiées *(mellifera, caucasica, carnica)*. Une performance élevée en situation de compétition, mais aussi une tendance au pillage plus prononcée [3] sont des caractéristiques attendues chez une abeille reconnue pour sa production élevée de miel.
Le caractère peu compétitif de l'abeille noire vis-à-vis des individus d'autres races *d'Apis mellifera* peut sans doute être extrapolé au moins partiellement aux autres insectes pollinisateurs. Cette abeille entrerait donc moins rapidement en compétition avec les autres pollinisateurs. Il s'agit là d'un avantage majeur. Les partisans de la réintroduction de l'abeille noire en Allemagne mettent d'ailleurs en avant le développement plus lent de l'abeille noire au printemps et une concurrence moindre pour la nourriture par rapport aux espèces d'abeilles solitaires [4]. Une compétition limitée entre pollinisateurs peut entraîner des effets synergiques et accroître l'efficacité globale du service de pollinisation.

Récolte du pollen :

Amassage du pollen dans le nid : *Frère Adam, dans son livre « Ma méthode d'apiculture » [5] écrit, à propos de l'abeille noire, anglaise ou française : « La ligustica n'est visiblement pas une thésauriseuse de pollen… Par contre, l'abeille anglaise était tout à fait remarquable pour amasser du pollen, de même que la française… ».* De même, Cooper dans son livre consacré à l'abeille noire anglaise [6], confirme les affirmations du Frère Adam. Selon ces deux auteurs, l'abeille noire est donc supérieure aux abeilles allochtones, mais aussi aux abeilles croisées avec l'abeille indigène *(mellifera x ligustica)*.
Dans une autre étude, Büchler [4] mentionne que l'abeille noire récolte de plus grosses récoltes de pollen que l'abeille *carnica*.
L'abeille noire accumule le pollen en grandes quantités dans son nid, ce qui nécessite la visite d'un très grand nombre de fleurs et donc une activité pollinisatrice importante.

La flore utilisée : Warakomska et Louveaux [7] comparent la récolte de pollen de l'abeille noire à la récolte d'abeilles hybrides *mellifera x ligustica*. L'étude, peu représentative d'une véritable stratégie de pollinisation, porte seulement sur trois prélèvements de vingt minutes par jour durant sept journées réparties du 19 avril au 8 mai 1963. Les auteurs observent que les abeilles hybrides récoltent une plus grande quantité et un plus grand nombre de types polliniques (26 contre 20) et qu'il n'y a pas de différences systématiques dans le choix des espèces entre les deux lots de colonies ; les colonies hybrides ont toutefois tendance à récolter plus de pollen de fruitiers et l'abeille noire plus de pollen de saule. Ces résultats sont difficiles à interpréter, car ils peuvent simplement révéler un effet d'hétérosis plus qu'une différence entre races.
Une autre étude concernant les espèces végétales butinées par les abeilles a été réalisée en Allemagne par Köppler [8]. L'auteur compare quatre races (mellifera, carnica, ligustica et capensis), à raison d'une colonie de chaque race sur chacun des cinq sites étudiés durant trois ans. Il ressort de cette étude que le nombre de types polliniques est assez semblable pour les trois races européennes, mais nettement moins élevé pour Apis mellifera capensis. La plupart des espèces butinées sont identiques d'une race à l'autre, mais malgré cela, on observe bien que chaque race n'exploite pas vraiment les mêmes ressources. Par exemple, mellifera récolte significativement plus de pollen de cornouiller, de rosacées ou d'ericacées, alors que la race *carnica* marque une préférence pour les astéracées.
Les observations de Bernard Delforge [9] méritent d'être mentionnées, même s'il faudrait les poursuivre pour conclure. Cet apiculteur élève côte à côte des colonies d'abeilles noires et d'abeilles *Buckfast* à Bruxelles ; il a récolté les miels de chaque race séparément en 2010 et 2011 (11 échantillons analysés). On observe de manière systématique un plus grand nombre de types polliniques dans les miels d'abeilles noires que dans les miels d'abeilles *Buckfast*. L'abeille noire aurait donc tendance à visiter une plus grande diversité d'espèces végétales ; elle serait plus généraliste dans le choix des espèces utilisées.

Rusticité :

Hivernage : Frère Adam souligne l'excellente aptitude à l'hivernage de l'abeille noire. Dans son livre *« A la recherche des meilleures races d'abeilles »,* il écrit : *« elle est exceptionnellement résistante à l'hiver, douée de longévité, de puissance de vol ; elle est aussi une des meilleures butineuses… »* [10].
Ces observations sont confirmées dans une étude réalisée en Finlande. En comparant quatre races, Honko et Jasinski [11] ne relèvent pas de différences significatives dans la mortalité hivernale, ni au niveau de l'infestation par le varroa ; par contre, en moyenne, les colonies d'abeilles noires consomment (en kg de nourriture par cadre occupé) un peu moins en hiver que les colonies *carnica* et beaucoup moins que les colonies *ligustica et Buckfast*.

Pertes hivernales dans les exploitations : l'audit économique de la filière apicole française [12] publié en 2012 par FranceAgriMer repose sur les informations recueillies auprès de 506 apiculteurs. Il s'intéresse notamment à la question des pertes de cheptel, y compris par rapport à la race utilisée par l'apiculteur. Voici ce que l'on peut y lire : *« la relation au type de cheptel n'est pas évidente à expliquer : pour la plupart des races, il n'y a pas de relation de proportionnalité entre le taux de perte et la proportion d'un type d'abeilles dans le cheptel, sauf pour l'abeille noire pour laquelle des faibles taux de pertes coïncident avec des proportions plus importantes d'abeilles noires dans le cheptel. »*. Ces observations peuvent être mises en relation avec la rusticité de l'abeille noire dans son aire de distribution.

Economie et efficacité dans l'utilisation des ressources : l'abeille noire est réputée pour son sens de l'économie. Honko et Jasinski, dans leur étude déjà citée [11] se sont intéressés au rapport entre la production de miel et la quantité de couvain produite durant la période de développement des colonies. Ils observent que l'abeille noire produit moins de couvain que les abeilles *ligustica, Buckfast* et *carnica*. Pour une quantité de couvain identique, l'abeille noire et la *carnica* donnent une récolte supérieure à la récolte des abeilles *Buckfast* et *ligustica*, même si la différence est faible. Cela signifie que l'abeille noire est aussi efficace que les autres races dans l'utilisation des ressources et probablement plus efficace que les abeilles *Buckfast* et *ligustica*. Ce caractère est en accord avec la stratégie générale de survie de l'abeille noire (économie et prudence) ; il n'implique pas une production de miel supérieure au niveau de la colonie tout entière.

Activité de vol : en Pologne, les races *carnica, mellifera et caucasica* ont également fait l'objet d'études comparatives pour leur activité pollinisatrice [13, 14]. Tous les résultats significatifs soulignent les qualités de l'abeille noire, souvent assez proche de *carnica*.
Pour l'activité de vol globale, l'abeille noire est supérieure à la *carnica*, elle-même supérieure à la *caucasica*.
Pour la récolte du nectar, l'abeille noire se révèle bien plus capable de voler à basse température que la *carnica* et la *caucasica*. En ce qui concerne la récolte du pollen, les butineuses sont aussi nombreuses chez la *carnica* que chez l'abeille noire et bien plus nombreuses que chez la *caucasica*. L'abeille noire et la *carnica* se distinguent très bien de la *caucasica* par une activité de vol spécialement importante à basse température. A haute température, l'abeille noire est supérieure aux deux autres races. Une autre étude réalisée en Allemagne [4] montre aussi que les abeilles noires volent à température plus basse et plus longtemps que les abeilles *carnica*. L'abeille noire est donc une excellente butineuse dans les conditions climatiques difficiles.

Conclusion :

L'analyse développée ci-dessus reprend toutes les publications dont nous avons connaissance. Ces études proposent une comparaison entre l'abeille noire et d'autres races courantes dans le cheptel belge et français (races allochtones ou de souche *Buckfast*) à propos de la rusticité et de l'aptitude au butinage ; les observations ont été réalisées dans l'aire d'indigénat de l'abeille noire, ainsi qu'en Finlande.
L'analyse montre de manière incontestable que l'abeille noire est une abeille rustique et une butineuse efficace, presque systématiquement supérieure aux autres races. L'abeille noire possède au plus haut degré les différentes aptitudes nécessaires au butinage. En plus de cela, sa faible aptitude à la compétition associée à la petite taille des colonies en fait une alliée de choix dans une gestion équilibrée de la biodiversité.
L'abeille noire développe aussi de nombreuses qualités nécessaires à la survie dans un milieu difficile, comme la faculté de bien hiverner, de conserver une bonne activité dans des conditions limites de température, ou encore de gérer de manière optimale ses ressources vitales.
Au niveau de la flore utilisée, les résultats ne permettent pas de conclure. L'analyse des miels bruxellois indique cependant que, dans certains cas au moins, l'abeille noire est plus généraliste que l'abeille *Buckfast*.
Toutes ces caractéristiques sont liées de près ou de loin à la survie de la race et relèvent de l'adaptation au milieu. Un tel assemblage au sein d'une même race laisse présumer de sa supériorité dans la pollinisation de la flore indigène et donc de son impact positif sur la biodiversité végétale. Dans un environnement en mutation et au futur incertain, laisser perdre de telles ressources serait une grave erreur.

par Hubert GUERRIAT
Abeilles & Cie (CARI), n°153, mars-avril 2013

Bibliographie :

[1] Frère Adam. Les croisements et l'apiculture de demain. Syndicat National d'Apiculture, Paris, 1985.
[2] Paleolog, J.The food storage efficiency and the competition abilities in the black bee tested in Poland. Journal of Apicultural. Science, 46(2), 55-63 (2002)
[3] Olszewski, K. Assessment of production traits in the Buckfast bee. J. Apic. Sci, 53(2), 79-90 (2009).
[4] Büchler, R. Etude comparative du développement de la colonie, de l'activité de vol et du comportement de butinage chez différentes souches de carnica et de mellifera in German Bee Research Institutes Seminar. Report on the 45th meeting in Bremen, 24-26 march 1998. Apidologie, 29(5), 391-476 (1998).
[5] Frère Adam. Ma méthode d'apiculture. Le courrier du livre, Paris, 1980.
[6] Cooper, B. The honeybees of the British Isles. British Isles Bee Breeders' Association, 1986.
[7] Warakoniska, Z., Louveaux, J. Sur les variations du comportement de butinage chez des colonies d'abeilles de races différentes. Annales de l'abeille, 7(3), 217-231 (1964).
[8] Köppler K., Vorwolh, G., Koeniger, N. Comparison of pollen spectra collected by four different subspecies of the honey bee Apis mellifera. Apidologie, 38(4), 341-353 (2007).
[9] Delforge, B. ; Guerriat, H. Pollen spectra of Buckfast and dark bees honey in an urban environment. Mellifica 101, 10-11 (2012).
[10] Frère Adam. A la recherche des meilleures races d'abeilles. Le courrier du livre, Paris, 1980.
[11] Honko, S., Jasinski, Z. Comparison of different honeybee races under the conditions of south-western Finland. Journal of Apicultural Science, 46(2), 97-106 (2002).
[12] FranceAgriMer. Etablissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer ; Audit économique de la filière apicole française, septembre 2012.
[13] Wilde, J., Siuda, M. and Bratkowski, J. Pollen collection by three subspecies of honeybee Apis mellifera L. Acta Biol. Univ. Daugavp, 3(2), 101-106 (2003).
[14] Wilde, J., Siuda, M., Rykowski, D., and Bratkowski, J. Flight activity of three subspecies of honeybee Apis mellifera depending on time of day and air temperature. 5th International Conference on the Black Bee Apis mellifera mellifera. Wierzba, Poland. Reports and summaries, pp. 91-97 (2202).

LES OBLIGATIONS DE L'APICULTEUR
(Quel que soit l'effectif, à partir d'une ruche)

1/ Obtention d'un numéro SIRET ou d'un NUMAGRIT :
Un numéro SIRET ou NUMAGRIT doit être obtenu en fonction de l'activité exercée :

- N°SIRET pour les apiculteurs en cas de cession de miel à un tiers, hors du cadre familial.
  Faire la demande d'attribution du numéro à la chambre d'agriculture : CFE (Centre de Formalité des Entreprises) au 05/58/85/45/45.
- N°NUMAGRIT pour les apiculteurs pratiquant l'autoconsommation de leur production.
  Faire la demande d'attribution auprès de L'ALMA-GDS 40 (Le dossier sera transmis en interne au service compétent)

En l'absence de ces numéros (SIRET ou NUMAGRIT), la déclaration ne sera pas prise en compte.

2/Déclarer son cheptel apiaire au guichet unique ALMA -GDS40 entre le 1er janvier et le 31 décembre (1 déclaration par an) : (Arrêté ministériel du 11 août 1980 modifié).
Art 11 - Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année les ruches dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leurs nombres et leurs emplacements, selon des modalités définies par instruction du ministre chargé de l'agriculture. Un récépissé de déclaration sera délivré aux intéressés.

La déclaration peut être transmise soit par :

- Voie postale , fax, internet via le cerfa n°13995*01
- Téléprocédure « téléruchers »

Pour faire ma déclaration j'ai besoin :

- **D'un numéro SIRET ou NUMAGRIT**
- **De mon numéro d'apiculteur**
- **D'un accès à TELERUCHERS ou du CERFA dûment signé**

Pour les nouveaux apiculteurs n'ayant pas encore de n°apiculteur, celui ci est attribué en même temps que le numéro numagrit.
Le Guichet Unique ALMA-GDS40 assure l'assistance aux apiculteurs qui utilisent TELERUCHERS.
Le formulaire cerfa et l'accès à TELERUCHERS sont disponibles sur les sites internet suivants :

http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr
A partir de la page d'accueil :
- dans la rubrique 'Accès direct à toutes les téléprocédures', choisir 'TeleRuchers'
- dans la rubrique 'Se connecter à des services sécurisés', choisir 'Se connecter à un service',
choisir 'TeleRuchers'
- dans la rubrique 'Thématique', choisir 'Santé et protection des animaux' puis 'Animaux
d'élevage', choisir :
-'TeleRuchers (téléprocédure)' puis 'Accéder au site' ou
- 'Formulaire de déclaration de détention et d'emplacement de ruche(s)'

http://agriculture.gouv.fr
Dans la rubrique 'Thématiques' choisir 'Santé et Protection des Animaux' : aller dans 'Actualités réglementaires' puis 'Apiculture', choisir :
- 'Accéder à la téléprocédure' ou
- 'Accéder à la déclaration de détention et d'emplacement de ruche(s)'

http://www.service-public.fr
Sur la page d'accueil, à partir de l'onglet 'professionnels' puis aller dans 'démarches et formulaires' à gauche de l'écran et faire recherche par mots clés, 'ruches', choisir :
- 'TeleRuchers : déclaration enligne de ruchers' ou
- 'Déclaration de détention et d'emplacement de rucher [Formulaire]'

Ou le lien suivant : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13995_01.do
Le formulaire est également disponible au guichet unique l'ALMA-GDS 40

3/ Immatriculer son rucher : (Arrêté ministériel du 11 août 1980 modifié)

Art. 12. - Chaque exploitation déclarée reçoit, à titre permanent, un numéro d'immatriculation composé de huit chiffres, dont les trois premiers reproduisent le numéro minéralogique du département du domicile du déclarant, les autres composants le numéro d'identification du rucher dans ce département.
Le numéro d'immatriculation est porté sur le récépissé de la déclaration.
Il doit être reproduit en caractères apparents et indélébiles, d'au moins huit centimètres de hauteur et cinq centimètres de largeur, en ménageant une séparation par un tiret d'un centimètre entre les deux groupes de chiffres, sur au moins 10 % des ruches ou sur un panneau placé à proximité du rucher.
Toutefois, lorsque la totalité des ruches est identifiée par le numéro d'immatriculation, la hauteur des lettres peut être limitée à trois centimètres.

4/ Déclarer les transports hors du département d'origine : (Arrêté ministériel du 11 août 1980 modifié)
Art. 13 - Chaque transport d'abeilles à l'extérieur du département d'origine doit être déclaré par l'apiculteur, dans les jours qui précèdent ou qui suivent le transport, au directeur en charge des services vétérinaires du département de destination. Cette déclaration comprend les mentions suivantes :

- *nom du propriétaire ou du détenteur des ruches ;*
- *domicile du propriétaire ou du détenteur des ruches ;*
- *département, commune et lieu de provenance ;*
- *département, commune et lieu de destination ;*
- *nombre de ruches, reines ou essaims déplacés ;*
- *numéro d'immatriculation.*

Cette formalité n'est pas requise lors du retour des abeilles dans le département d'origine.
Il n'existe pas de formulaire type cependant un modèle vous est proposé et disponible au guichet unique ALMA- GDS40

5/ Coopérer et assister les agents sanitaires durant les « visites » : (Arrêté ministériel du 23 décembre 2009)

Tout détenteur de ruches est susceptible d'être contrôlé par un agent sanitaire apicole mandaté par la DDCSPP et les agents de la mission santé et protection des animaux et de l'environnement de la DDCSPP.
Art. 11. - Les propriétaires ou détenteurs de ruches ou ruchers sont tenus d'assister ou de se faire représenter aux visites prévues aux articles 8, 9 et 10 du présent arrêté afin d'apporter aux agents chargés du contrôle sanitaire :

a) Leur collaboration, notamment pour l'ouverture des ruches,

b) Le matériel nécessaire à l'examen des ruches.

6/ Tenir à jour son registre d'élevage : (Arrêté ministériel du 5 juin 2000)

Tous les détenteurs d'animaux des espèces dont la chair ou les produits sont susceptibles d'être cédés en vue de la consommation doivent tenir un registre d'élevage.
Ce registre n'est pas nécessaire dans le cas où le miel est consommé uniquement par la famille.

Art. 3. - Le registre d'élevage est constitué par le regroupement des éléments suivants :

- une fiche synthétique des caractéristiques de l'exploitation (déclaration de rucher notamment);

- une fiche synthétique des données concernant l'encadrement zootechnique, sanitaire et médical de l'exploitation pour chaque espèce animale ;

- des données relatives aux mouvements des animaux (déclaration de transhumance, attestation de provenance) ;

- des données relatives à l'entretien des animaux et aux soins qui leur sont apportés (exemple : traitement contre le varroa);

- des données relatives aux interventions des vétérinaires.

Le détenteur tient le registre d'élevage de façon ordonnée et il veille à en assurer une lecture et une compréhension aisées.

Art. 9. - Tout vétérinaire intervenant sur des animaux dont la chair ou les produits sont susceptibles d'être cédés en vue de la consommation doit, lors d'une visite sur l'exploitation, viser le registre d'élevage concernant ces animaux, en précisant la date de son intervention et son nom. Les mêmes dispositions s'appliquent pour toute intervention :

- des fonctionnaires et agents qualifiés titulaires ou contractuels relevant de la direction chargée des services vétérinaires du ministère de l'agriculture appartenant aux catégories désignées conformément à l'article 311-1 du code rural et intervenant dans les limites prévues par ledit article ;

- des agents spécialisés en pathologie apicole, habilités par l'autorité administrative compétente et intervenant sous sa responsabilité dans la lutte contre les maladies apiaires.

7/ Respecter les distances établies entre ses ruches et le voisinage : (arrêté préfectoral du 22 janvier 1937) et les consignes relatives au risque incendie en forêt (arrêté préfectoral du 7 juillet 2005)

L'arrêté préfectoral détermine les distances entre les habitations voisines, la voie publique et les ruches d'abeilles. Le maire de la commune d'implantation des ruches est chargé de l'application de cet arrêté.

Article 1 : Les ruches isolées des propriétés voisines ou des chemins publics par un mur, une palissade en planches jointes, une haie vive ou sèche, sans solution de continuité, et répondant aux conditions déterminées au paragraphe suivant, ne sont assujetties à aucune prescription de distance.
Ces clôtures devront avoir une hauteur de deux mètres (2mètres) au-dessus de la planche d'envol et s'étendrent sur au moins deux mètres (2 mètres) de chaque côte de la ruche.

Article 2 : Lorsque les ruches seront placées à une hauteur inférieure à 2,50 m elles devront être éloignées à vingt cinq mètres (25 mètres) au moins des propriétés voisines ou de la voie publique.
La pratique de l'apiculture en forêt est soumise aux dispositions suivantes :

a) L'emplacement des ruchers et une bande périphérique de 10m de large sont maintenus dans un état de propreté parfaite (à sable blanc ou débroussaillé)

b) L'apiculteur doit déposer, à proximité immédiate du rucher, et à moins de 50 m, soit une réserve d'eau naturelle ou artificielle de 50 litres minimum et de moyens de projection, soit un extincteur à eau de 9 litres, soit d'un seau pompe.

c) S'il procède à la capture d'un essaim naturel posé dans la Lande ou sur les arbres à une distance de plus de 50 mètres d'une réserve d'eau, il doit être muni d'un récipient d'eau.

d) Chaque apiculteur travaillant en forêt doit être muni d'un système de communication permettant d'alerter le numéro universel 112 (connexion SAMU Pompiers gendarmes)

8/ Déclarer les suspicions de maladies réputées contagieuses des abeilles ou les maladies à déclaration obligatoire à la DDCSPP: (article L223-5 du code rural)

Maladie à déclaration obligatoire : Varroose Il existe un formulaire de déclaration à retirer à la DDCSPP
Maladies réputées contagieuses : Infestation à Aethénia Tumida, infestation à Tropilaelaps, loque américaine, et nosémose.

9/ Déclarer toute mortalité ou dépopulation importante affectant brutalement en un temps très court, 1 à 3 jours, un pourcentage significatif d'abeilles d'une ruche (plus de 10%, soit au minimum 3000 abeilles mortes pour une ruche de 30 000 abeilles ou de ruches d'un rucher) sans cause évidente définie par l'apiculteur sur plusieurs ruches d'un rucher

La déclaration des « mortalités importantes de printemps, d'été et d'automne (avril à novembre) » doit être faite auprès de la DDCSPP (05.58.05.76.30) car elles représentent la meilleure possibilité d'enquêter de façon fructueuse sur des pratiques agricoles d'utilisation des produits phytopharmaceutiques aboutissant à des intoxications aiguës.

Source DDCSPP, février 2013

APICULTURE LEROUGE

Une force issue de l'expérience…

CHARENTE MARITIME :

CRAVANS – 17260

GEMOZAC

Tél : 05 46 90 08 81

Fax : 05 46 90 03 80

- **UN CHOIX IMPORTANT**

de matériel pour satisfaire tous les besoins et tous les budgets

- **TOUTE LA GAMME DES DERIVES DU MIEL**

Pour vos besoins personnels mais surtout pour agrandir vos débouchés et accroître votre clientèle

- **LA CIRE GAUFREE PURE D'ABEILLES**

La renommée de notre maison est fondée sur la qualité de ce produit, clé de voûte de l'apiculture moderne

Une fabrication traditionnelle mais également les modèles les plus modernes

PETITES ANNONCES

Le Rucher-Ecole recherche du matériel d'occasion (vente ou achat) ; s'adresser à Léonce Navailles.
Tél. : 05 58 91 78 12

Vends gelée royale récoltée en France (Landes)
Tél. : 06 71 75 26 28

Vends cire d'opercule gaufrée, format Langstroth ;
Tél. 05 58 91 78 12.

Famille Michaud Apiculteurs s'engage pour développer l'apiculture en France et ouvre en février le 1er magasin apicole de la région Aquitaine.

Famille Michaud Apiculteurs retourne à ses origines afin de promouvoir l'apiculture dans sa région.

L'entreprise, fondée par Yves Michaud, ingénieur de formation et initiateur de techniques et de matériels apicoles, se met au service des apiculteurs professionnels, pluriactifs et amateurs.

Sur 200m² de surface commerciale, ce nouveau point de vente a pour but de leur offrir une large gamme de fournitures à des prix très compétitifs.

Ils y trouveront notamment plusieurs modèles de ruches, de ruchettes et de cadres, une gamme étendue de matériel de miellerie, des vêtements de protection ainsi que du matériel d'élevage, des produits d'alimentation pour les abeilles et de la cire gaufrée.

Afin de répondre à leurs attentes et de proposer la meilleure qualité aux apiculteurs, un partenariat a été mis en place avec la société Thomas Apiculture, leader historique français de la fabrication et de la distribution de matériel apicole. Une collaboration importante puisque le magasin devient dès lors le distributeur officiel et exclusif des produits Thomas Apiculture pour les départements 64 - 40 - 65 - 32 et 31.

Domaine Saint-Georges
9, chemin de Berdoulou
64290 Gan
Tél : 05.59.21.92.60

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 9h30 à 12h et de 14h30 à 18h30

Famille Michaud Apiculteurs
depuis 1920

DISTRIBUTEUR OFFICIEL Thomas apiculture Depuis 1925 Fabricant Français de matériel apicole